

DANONE.COMMUNITIES

Rapport Annuel 2013

SICAV d' Amundi

R.C.S. Paris

Société de gestion : AMUNDI

Sous délégué de gestion comptable en titre: CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Commissaire aux comptes : MAZARS

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 18 avril 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous proposons de convoquer l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et affectation du résultat ;
3. approbation des conventions dites « réglementées » visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
4. quitus aux administrateurs ;
5. renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Luc Rigouzzo et Bernard Hours ;

A titre extraordinaire :

- 6.
7. mise à jour des statuts de la SICAV ;
8. questions diverses ; et
9. délégation de pouvoirs pour les formalités légales de publicité.

DANONE.COMMUNITIES

Objectif de gestion

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT

• L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance annualisée supérieure à l'EONIA capitalisé +1%, après prise en compte des frais courants, en favorisant des investissements ayant une approche socialement responsable et en investissant, par le biais d'un fonds commun de placement à risque (FCPR), dans des entreprises à caractère social localisées dans des pays émergents.

La performance réelle obtenue dépendra de la rentabilité des investissements faits dans ces entreprises à caractère social qui par nature est incertaine et risquée.

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE

• L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir, sur un horizon de placement de six mois, une performance égale à l'EONIA capitalisé après prise en compte des frais courants, en favorisant des investissements ayant une approche socialement responsable et en investissant, par le biais d'un fonds commun de placement à risque (FCPR), dans des entreprises à caractère social localisées dans des pays émergents.

La performance réelle obtenue dépendra de la rentabilité des investissements faits dans ces entreprises à caractère social qui par nature est incertaine et risquée.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1

• L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir, sur un horizon de placement de six mois, une performance égale à l'EONIA capitalisé après prise en compte des frais courants en favorisant des investissements ayant une approche socialement responsable et en investissant, par le biais d'un fonds commun de placement à risque (FCPR), dans des entreprises à caractère social localisées dans des pays émergents.

La performance réelle obtenue dépendra de la rentabilité des investissements faits dans ces entreprises à caractère social qui par nature est incertaine et risquée.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2

• L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance annualisée supérieure à l'EONIA capitalisé +1%, après prise en compte des frais courants, en favorisant

Classification AMF

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT

Oblig. & titres créance Euro

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE

Oblig. & titres créance Euro

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1

Oblig. & titres créance Euro

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2

Oblig. & titres créance Euro

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

Diversifié

Affectation des résultats

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT

- Capitalisation et/ou Distribution

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE

- Capitalisation et/ou Distribution

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1

- Capitalisation et/ou Distribution

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2

- Capitalisation et/ou Distribution

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

- Capitalisation et/ou Distribution

Régime fiscal

Le fonds n'est pas éligible au PEA.

Indicateur de référence

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT

100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

• L'EONIA exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) comme la moyenne des taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'euro pratiquées par un panel de banques internationales. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale

des investissements ayant une approche socialement responsable et en investissant, par le biais d'un fonds commun de placement à risque (FCPR), dans des entreprises à caractère social localisées dans des pays émergents.

La performance réelle obtenue dépendra de la rentabilité des investissements faits dans ces entreprises à caractère social qui par nature est incertaine et risquée.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

• L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance annualisée supérieure à l'EONIA capitalisé +2%, après prise en compte des frais courants, en favorisant des investissements ayant une approche socialement responsable et en investissant, par le biais d'un fonds commun de placement à risque (FCPR), dans des entreprises à caractère social localisées dans des pays émergents.

La performance réelle obtenue dépendra de la rentabilité des investissements faits dans ces entreprises à caractère social qui par nature est incertaine et risquée.

Orientation des placements

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT

• OPCVM d'OPCVM : Le compartiment peut exposer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

• Principales caractéristiques de gestion du compartiment •

- Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt : [0 à 6].

- Zone géographique des émetteurs des titres :

. Pays de l'Union européenne : 80% à 100%

. Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20%.

1• Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion •

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à exposer celui-ci au marché des taux des pays de l'Union européenne et à investir dans des entreprises à caractère social.

Afin de sur-performer l'indice de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques, s'appuyant sur 3 axes de valeur ajoutée :

- la sensibilité globale du portefeuille,

- l'allocation de sensibilité entre les émissions obligataires d'Etat, le crédit et le monétaire

- la sélection d'OPCVM de taux surperformant leurs indices de référence et privilégiant des approches ISR (Investissement Socialement Responsable).

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 6. L'allocation entre les différents supports d'investissement permet

Européenne.

• L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE

100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

• L'EONIA exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) comme la moyenne des taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'euro pratiquées par un panel de banques internationales. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne.

• L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1

100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

• L'EONIA exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) comme la moyenne des taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'euro pratiquées par un panel de banques internationales. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne.

• L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2

100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

• L'EONIA exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) comme la moyenne des taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'euro pratiquées par un panel de banques internationales. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne.

• L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

• L'EONIA exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) comme la moyenne des taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'euro pratiquées par un panel de banques internationales. Son

d'atteindre l'objectif de sensibilité déterminé .

- Sélection des OPCVM ISR

Les OPCVM ISR sont sélectionnés selon les critères suivants :

1- de bonnes pratiques ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles.

2- de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes financières et extra-financières des titres de l'OPCVM ;

3- de qualité du reporting des OPCVM (analyse ISR, périodicité et attribution de performance pertinentes).

- Sélection des entreprises à caractère social

L'investissement dans des entreprises à caractère social se fait :

- à travers la sélection de fonds ou de titres en direct, dont l'objet est le financement d'entreprises à caractère social
- par l'investissement à hauteur de 10% maximum de l'actif net du compartiment dans le FCPR «FCPR Danone.Communities» géré par OMNES Capital.

- Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) •

Le fonds peut détenir jusqu'à 100 % de son actif en actions ou parts des OPCVM ou fonds d'investissement suivants de toute classification :

. Jusqu'à 100% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPCVM français ou étrangers agréés conformément à la directive
- OPCVM non-conforme français à vocation générale
- OPCVM à règles d'investissement allégées ne bénéficiant pas des dérogations liées aux emprunts et au risque global
- Fonds d'investissement faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'Autorité des marchés financiers et leur autorité de surveillance.

. Jusqu'à 30% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPC étranger ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

. Jusqu'à 10% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne.

- L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

Frais et commissions de gestion

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT

- Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) : 0,30% TTC maximum l'an de l'actif net.

- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,60% TTC l'an maximum de l'actif net.

- Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions/rachats :

- Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM : 1% max. (VL x Nbre d'actions)

- Commission de rachat non acquise à l'OPCVM : 0,50% max. (VL x Nbre d'actions).

- Commission de mouvement (Prélèvement sur chaque transaction) :

- perçue partiellement ou conjointement par le dépositaire sur l'ensemble des instruments : Montant forfaitaire de 0 à 113 € TTC selon la place.

- perçue partiellement ou conjointement par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments : Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...).

- Commission de surperformance : néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE

- Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) : 0,30% TTC maximum l'an de l'actif net.

- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,55% TTC l'an maximum de l'actif net.

- Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions/rachats : Commission de rachat non acquise à l'OPCVM de 0,50% maximum (VL x Nbre d'actions).

- Commission de mouvement (Prélèvement sur chaque transaction) :

- perçue partiellement ou conjointement

- OPCVM pouvant investir plus de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement
- OPCVM nourricier conforme ou non
- OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée
- OPCVM contractuel
- OPCVM à règles d'investissement allégées bénéficiant des dérogations liées aux emprunts et au risque global
- FCPR dont FCPI, FCPR bénéficiant d'une procédure allégée, Fonds d'investissement de proximité.

Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPCVM est compatible avec celui du compartiment.

- Le compartiment investit au minimum 50% de son actif net en OPCVM, en privilégiant les OPCVM présentant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) et jusqu'à 10% de son actif net dans le FCPR «FCPR Danone.Communities».

Les OPCVM sélectionnés peuvent investir dans des instruments tels que :

- des obligations : Obligations à taux fixe ; Obligations à taux variable ; Obligations convertibles ; Obligations convertibles (à titre accessoire et uniquement dans la mesure où leur sensibilité au risque action est non significative).

Ces investissements seront réalisés sur des obligations publiques et privées émises par des entités notées «Investment Grade» présentant une notation supérieure ou égale à A2, F2 ou P2 selon les agences respectives Standard&Poor's, Fitch ou Moody's ou en cas d'absence de notation par une agence, d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente.

- des instruments monétaires : certificats de dépôt ; billets de trésorerie ; BMT ; BTF ; BTAN ; Euro Commercial Paper ; OPCVM monétaires.

- des actions d'entreprises à caractère social.

- Le compartiment est exposé à hauteur maximum de 10% de son actif net, à travers le FCPR «FCPR Danone.Communities», en actions ou parts d'entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

La stratégie d'investissement du FCPR repose sur la sélection de projets d'entreprise répondant à son objectif de gestion qui consiste à réaliser des investissements de proximité dans des entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

Le FCPR investit dans des valeurs émises par des sociétés non cotées et exceptionnellement dans des titres de dette susceptibles de donner accès

par le dépositaire sur l'ensemble des instruments : Montant forfaitaire de 0 à 113 € TTC selon la place.

- perçue partiellement ou conjointement par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments : Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...).

- Commission de surperformance : néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1

- Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) : 0,30% TTC maximum l'an de l'actif net.

- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,55 % TTC l'an maximum de l'actif net.

- Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions/rachats : Commission de rachat non acquise à l'OPCVM de 0,50% maximum (VL x Nbre d'actions).

- Commission de mouvement (Prélèvement sur chaque transaction) :

- perçue partiellement ou conjointement par le dépositaire sur l'ensemble des instruments : Montant forfaitaire de 0 à 113 € TTC selon la place.

- perçue partiellement ou conjointement par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments : Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...).

- Commission de surperformance : néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2

- Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) : 0,30% TTC maximum l'an de l'actif net.

- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,60% TTC l'an maximum de l'actif net.

- Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions/rachats :

au capital de ces sociétés.

Les capitaux investis sont engagés sur le long terme. Un investissement dans le FCPR est recommandé sur une durée minimale de 5 à 7 ans.

Les entreprises à caractère social dans lesquelles le FCPR investit ont principalement comme activité, mais pas exclusivement, la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires offrant des bénéfices de santé pour les consommateurs, en cohérence avec la mission 'd'apporter par l'alimentation la santé au plus grand nombre'. Dès lors que cette ou ces activités ont vocation à contribuer à l'amélioration du bien-être et de la santé des consommateurs, et plus généralement du public, elles peuvent opérer en amont ou en aval de ces segments, comme par exemple, dans la production de matières premières ou d'excipients à usage alimentaire ou dans la collecte et le traitement des emballages.

Ces entreprises ont nécessairement un objectif de rentabilité mais leur priorité sera la maximisation d'objectifs sociaux. A ce titre, la création de valeur ajoutée sociale et l'impact sociétal (création d'emplois, apport nutritionnel, développement durable, etc.) seront davantage valorisés que la recherche de profit. Pour la sélection de ces entreprises, le FCPR tiendra également compte de l'innovation de leurs projets, ainsi que de l'expérience et de la personnalité des entrepreneurs.

3• Dérivés utilisés •

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement, en raison de leur avantage en matière de liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

- Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés, de gré à gré.

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux, change.

- Nature des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition.

- Nature des instruments utilisés : futures : sur taux, de change ; options : sur futures, taux, de change ; swaps : de change, de taux ; change à terme.

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion:

Les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille.

- Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM : 1% max. (VL x Nbre d'actions)

- Commission de rachat non acquise à l'OPCVM : 0,50% max. (VL x Nbre d'actions).

- Commission de mouvement (Prélèvement sur chaque transaction) :

- perçue partiellement ou conjointement par le dépositaire sur l'ensemble des instruments : Montant forfaitaire de 0 à 113 € TTC selon la place.

- perçue partiellement ou conjointement par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments : Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...).

- Commission de surperformance : néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

- Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) : 0,30% TTC maximum l'an de l'actif net.

- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 0,65% TTC l'an maximum de l'actif net.

- Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions/rachats :

- Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM : 1% max. (VL x Nbre d'actions)

- Commission de rachat non acquise à l'OPCVM : 0,50% max. (VL x Nbre d'actions).

- Commission de mouvement (Prélèvement sur chaque transaction) :

- perçue partiellement ou conjointement par le dépositaire sur l'ensemble des instruments : Montant forfaitaire de 0 à 113 € TTC selon la place.

- perçue partiellement ou conjointement par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments : Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...).

- Commission de surperformance : néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

Les swaps de taux sont utilisés pour couvrir ou exposer le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts.

Les swaps de change et futures de change sont utilisés pour couvrir intégralement l'exposition provenant du portefeuille titre.

Les futures de taux peuvent être utilisés en vue d'arbitrer la sensibilité entre différentes maturités de la courbe des taux.

L'engagement du compartiment issu des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

4• Titres intégrant des dérivés •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

5• Dépôts et liquidités •

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois et détenir à titre accessoire des liquidités. Les dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de chaque compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

6• Emprunt d'espèces •

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements en cours, opérations de souscriptions/rachat), dans la limite de 10% de son actif.

7• Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE

• OPCVM d'OPCVM : Le compartiment peut exposer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

• Principales caractéristiques de gestion du compartiment •

- Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt : [0 à 1].

- Zone géographique des émetteurs des titres :

. Pays de l'Union européenne : 80% à 100%

. Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20%.

1• Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion •

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à exposer celui-ci au marché monétaire de la zone euro et à investir dans des entreprises à caractère social.

Elle s'appuie pour cela sur une sélection d'OPCVM privilégiant des approches ISR (Investissement Socialement Responsable).

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 1. L'allocation entre les différents supports d'investissement permet

d'atteindre l'objectif de sensibilité déterminé .

- Sélection des OPCVM ISR

Les OPCVM ISR sont sélectionnés selon les critères suivants :

1- de bonnes pratiques ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles.

2- de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes financières et extra-financières des titres de l'OPCVM ;

3- de qualité du reporting des OPCVM (analyse ISR, périodicité et attribution de performance pertinentes).

Compte tenu de l'objectif de sensibilité les OPCVM sélectionnés privilégiés sont des OPCVM monétaires.

- Sélection des entreprises à caractère social

L'investissement dans des entreprises à caractère social se fait :

- à travers la sélection de fonds ou de titres en direct, dont l'objet est le financement d'entreprises à caractère social
- par l'investissement à hauteur de 10% maximum de l'actif net du compartiment dans le FCPR «FCPR danone.communities» géré par OMNES Capital.

- 2• Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) •

Le fonds peut détenir jusqu'à 100 % de son actif en actions ou parts des OPCVM ou fonds d'investissement suivants de toute classification :

. Jusqu'à 100% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPCVM français ou étrangers agréés conformément à la directive
- OPCVM non-conforme français à vocation générale
- OPCVM à règles d'investissement allégées ne bénéficiant pas des dérogations liées aux emprunts et au risque global
- Fonds d'investissement faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'Autorité des marchés financiers et leur autorité de surveillance.

. Jusqu'à 30% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPC étranger ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

. Jusqu'à 10% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

- OPCVM pouvant investir plus de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement
- OPCVM nourricier conforme ou non
- OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée
- OPCVM contractuel
- OPCVM à règles d'investissement allégées bénéficiant des dérogations liées aux emprunts et au risque global
- FCPR dont FCPI, FCPR bénéficiant d'une procédure allégée, Fonds d'investissement de proximité.

Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPCVM est compatible avec celui du compartiment.

- Le compartiment investit au minimum 50% de son actif net en OPCVM, en privilégiant les OPCVM présentant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) et jusqu'à 10% de son actif net dans le FCPR «FCPR danone.communities».

Les OPCVM sélectionnés peuvent investir dans des instruments tels que :

- des obligations : Obligations à taux fixe ; Obligations à taux variable ; Obligations convertibles ; Obligations convertibles (à titre accessoire et uniquement dans la mesure où leur sensibilité au risque action est non significative).

Ces investissements seront réalisés sur des obligations publiques et privées émises par des entités notées «Investment Grade» présentant une notation supérieure ou égale à A2, F2 ou P2 selon les agences respectives Standard&Poor's, Fitch ou Moody's ou en cas d'absence de notation par une agence, d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente.

- des instruments monétaires : certificats de dépôt ; billets de trésorerie ; BMT ; BTF ; BTAN ; Euro Commercial Paper ; OPCVM monétaires.

- des actions d'entreprises à caractère social.

- Le compartiment est exposé à hauteur maximum de 10% de son actif net, à travers le FCPR «FCPR danone.communities», en actions ou parts d'entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

La stratégie d'investissement du FCPR repose sur la sélection de projets d'entreprise répondant à son objectif de gestion qui consiste à réaliser des investissements de proximité dans des entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

Le FCPR investit dans des valeurs émises par des sociétés non cotées et exceptionnellement dans des titres de dette susceptibles de donner accès

au capital de ces sociétés.

Les capitaux investis sont engagés sur le long terme. Un investissement dans le FCPR est recommandé sur une durée minimale de 5 à 7 ans.

Les entreprises à caractère social dans lesquelles le FCPR investit ont principalement comme activité, mais pas exclusivement, la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires offrant des bénéfices de santé pour les consommateurs, en cohérence avec la mission 'd'apporter par l'alimentation la santé au plus grand nombre'. Dès lors que cette ou ces activités ont vocation à contribuer à l'amélioration du bien être et de la santé des consommateurs, et plus généralement du public, elles peuvent opérer en amont ou en aval de ces segments, comme par exemple, dans la production de matières premières ou d'excipients à usage alimentaire ou dans la collecte et le traitement des emballages.

Ces entreprises ont nécessairement un objectif de rentabilité mais leur priorité sera la maximisation d'objectifs sociaux. A ce titre, la création de valeur ajoutée sociale et l'impact sociétal (création d'emplois, apport nutritionnel, développement durable, etc.) seront davantage valorisés que la recherche de profit. Pour la sélection de ces entreprises, le FCPR tiendra également compte de l'innovation de leurs projets, ainsi que de l'expérience et de la personnalité des entrepreneurs.

3• Dérivés utilisés •

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement, en raison de leur avantage en matière de liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

- Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés, de gré à gré.
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux, change.
- Nature des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition.
- Nature des instruments utilisés : futures : sur taux, de change ; options : sur futures, taux, de change ; swaps : de change, de taux.
change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion:

Les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille.

Les swaps de taux sont utilisés pour couvrir ou exposer le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts.

Les swaps de change et futures de change sont utilisés pour couvrir intégralement l'exposition provenant du portefeuille titre.

Les futures de taux peuvent être utilisés en vue d'arbitrer la sensibilité entre différentes maturités de la courbe des taux.

L'engagement du compartiment issu des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

4• Titres intégrant des dérivés •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

5• Dépôts et liquidités •

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois et détenir à titre accessoire des liquidités. Les dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de chaque compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

6• Emprunt d'espèces •

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements en cours, opérations de souscriptions/rachat), dans la limite de 10% de son actif.

7• Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1

• OPCVM d'OPCVM : Le compartiment peut exposer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

• Principales caractéristiques de gestion du compartiment •

- Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt : [0 à 1].

- Zone géographique des émetteurs des titres :

. Pays de l'Union européenne : 80% à 100%

. Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20%.

1• Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion •

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à exposer celui-ci au marché monétaire de la zone euro et à investir dans des entreprises à caractère social.

Elle s'appuie pour cela sur une sélection d'OPCVM privilégiant des approches ISR (Investissement Socialement Responsable).

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 1.

L'allocation entre les différents supports d'investissement permet d'atteindre l'objectif de sensibilité déterminé .

- Sélection des OPCVM ISR

Les OPCVM ISR sont sélectionnés selon les critères suivants :

1- de bonnes pratiques ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles.

2- de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes financières et extra-financières des titres de l'OPCVM ;

3- de qualité du reporting des OPCVM (analyse ISR, périodicité et attribution de performance pertinentes).

Compte tenu de l'objectif de sensibilité les OPCVM sélectionnés privilégiés sont des OPCVM monétaires.

- Sélection des entreprises à caractère social

L'investissement dans des entreprises à caractère social se fait :

- à travers la sélection de fonds ou de titres en direct, dont l'objet est le financement d'entreprises à caractère social;
- par l'investissement à hauteur de 10% maximum de l'actif net du compartiment dans le FCPR «FCPR Danone.Communities» géré par OMNES Capital.

2• Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) •

Le fonds peut détenir jusqu'à 100% de son actif en actions ou parts des OPCVM ou fonds d'investissement suivants de toute classification :

. Jusqu'à 100% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPCVM français ou étrangers agréés conformément à la directive
- OPCVM non-conforme français à vocation générale
- OPCVM à règles d'investissement allégées ne bénéficiant pas des dérogations liées aux emprunts et au risque global
- Fonds d'investissement faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'Autorité des marchés financiers et leur autorité de surveillance.

. Jusqu'à 30% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPC étranger ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

. Jusqu'à 10% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

- OPCVM pouvant investir plus de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPCVM nourricier conforme ou non

- OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée

- OPCVM contractuel

- OPCVM à règles d'investissement allégées bénéficiant des dérogations liées aux emprunts et au risque global

- FCPR dont FCPI, FCPR bénéficiant d'une procédure allégée, Fonds d'investissement de proximité.

Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPCVM est compatible avec celui du compartiment.

• Le compartiment investit au minimum 50% de son actif net en OPCVM, en privilégiant les OPCVM présentant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) et jusqu'à 10% de son actif net dans le FCPR «FCPR Danone.Communities».

Les OPCVM sélectionnés peuvent investir dans des instruments tels que :

- des obligations : Obligations à taux fixe ; Obligations à taux variable ; Obligations convertibles ; Obligations convertibles (à titre accessoire et uniquement dans la mesure où leur sensibilité au risque action est non significative).

Ces investissements seront réalisés sur des obligations publiques et privées émises par des entités notées «Investment Grade» présentant une notation supérieure ou égale à A2, F2 ou P2 selon les agences respectives Standard&Poor's, Fitch ou Moody's ou en cas d'absence de notation par une agence, d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente.

- des instruments monétaires : certificats de dépôt ; billets de trésorerie ; BMT ; BTF ; BTAN ; Euro Commercial Paper ; OPCVM monétaires.

- des actions d'entreprises à caractère social.

• Le compartiment est exposé à hauteur maximum de 10% de son actif net, à travers le FCPR «FCPR Danone.Communities», en actions ou parts d'entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

La stratégie d'investissement du FCPR repose sur la sélection de projets d'entreprise répondant à son objectif de gestion qui consiste à réaliser des investissements de proximité dans des entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

Le FCPR investit dans des valeurs émises par des sociétés non cotées et exceptionnellement dans des titres de dette susceptibles de donner accès au capital de ces sociétés.

Les capitaux investis sont engagés sur le long terme. Un investissement dans le FCPR est recommandé sur une durée minimale de 5 à 7 ans.

Les entreprises à caractère social dans lesquelles le FCPR investit ont principalement comme activité, mais pas exclusivement, la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires offrant des bénéfices de santé pour les consommateurs, en cohérence avec la mission 'd'apporter par l'alimentation la santé au plus grand nombre'. Dès lors que cette ou ces activités ont vocation à contribuer à l'amélioration du bien-être et de la santé des consommateurs, et plus généralement du public, elles peuvent opérer en amont ou en aval de ces segments, comme par exemple, dans la production de matières premières ou d'excipients à usage alimentaire ou dans la collecte et le traitement des emballages.

Ces entreprises ont nécessairement un objectif de rentabilité mais leur priorité sera la maximisation d'objectifs sociaux. A ce titre, la création de valeur ajoutée sociale et l'impact sociétal (création d'emplois, apport nutritionnel, développement durable, etc.) seront davantage valorisés que la recherche de profit. Pour la sélection de ces entreprises, le FCPR tiendra également compte de l'innovation de leurs projets, ainsi que de l'expérience et de la personnalité des entrepreneurs.

3• Dérivés utilisés •

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement, en raison de leur avantage en matière de liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

- Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés, de gré à gré.

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux, change.

- Nature des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition.

- Nature des instruments utilisés : Futures : sur taux, de change ; Options : sur futures, taux, de change ; Swaps : de change, de taux ; Change à terme.

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion:

Les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à

une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille.

Les swaps de taux sont utilisés pour couvrir ou exposer le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts.

Les swaps de change et futures de change sont utilisés pour couvrir intégralement l'exposition provenant du portefeuille titre.

Les futures de taux peuvent être utilisés en vue d'arbitrer la sensibilité entre différentes maturités de la courbe des taux.

L'engagement du compartiment issu des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

4• Titres intégrant des dérivés •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

5• Dépôts et liquidités •

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois et détenir à titre accessoire des liquidités. Les dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de chaque compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

6• Emprunt d'espèces •

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements en cours, opérations de souscriptions/rachat), dans la limite de 10% de son actif.

7• Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2

• OPCVM d'OPCVM : Le compartiment peut exposer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

• Principales caractéristiques de gestion du compartiment •

- Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt : [0 à 6].

- Zone géographique des émetteurs des titres :

. Pays de l'Union européenne : 80% à 100%

. Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20%.

1• Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion •

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à exposer celui-ci au marché des taux des pays de l'Union européenne et à investir dans des entreprises à caractère social.

Afin de sur-performer l'indice de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques, s'appuyant sur 3 axes de valeur ajoutée

:

- la sensibilité globale du portefeuille,
- l'allocation de sensibilité entre les émissions obligataires d'Etat, le crédit et le monétaire,
- la sélection d'OPCVM de taux surperformant leurs indices de référence et privilégiant des approches ISR (Investissement Socialement Responsable).

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 6. L'allocation entre les différents supports d'investissement permet d'atteindre l'objectif de sensibilité déterminé .

- Sélection des OPCVM ISR

Les OPCVM ISR sont sélectionnés selon les critères suivants :

1- de bonnes pratiques ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles.

2- de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes financières et extra-financières des titres de l'OPCVM ;

3- de qualité du reporting des OPCVM (analyse ISR, périodicité et attribution de performance pertinentes).

- Sélection des entreprises à caractère social

L'investissement dans des entreprises à caractère social se fait :

- à travers la sélection de fonds ou de titres en direct, dont l'objet est le financement d'entreprises à caractère social;
- par l'investissement à hauteur de 10% maximum de l'actif net du compartiment dans le FCPR «FCPR Danone.Communities» géré par OMNES Capital.

- 2• Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) •

- Parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement

Le fonds peut détenir jusqu'à 100% de son actif en actions ou parts des OPCVM ou fonds d'investissement suivants de toute classification :

. Jusqu'à 100% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPCVM français ou étrangers agréés conformément à la directive
- OPCVM non-conforme français à vocation générale
- OPCVM à règles d'investissement allégées ne bénéficiant pas des

dérogations liées aux emprunts et au risque global

- Fonds d'investissement faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'Autorité des marchés financiers et leur autorité de surveillance.

. Jusqu'à 30% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPC étranger ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

. Jusqu'à 10% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

- OPCVM pouvant investir plus de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPCVM nourricier conforme ou non

- OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée

- OPCVM contractuel

- OPCVM à règles d'investissement allégées bénéficiant des dérogations liées aux emprunts et au risque global

- FCPR dont FCPI, FCPR bénéficiant d'une procédure allégée, Fonds d'investissement de proximité.

Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPCVM est compatible avec celui du compartiment.

• Le compartiment investit au minimum 50% de son actif net en OPCVM, en privilégiant les OPCVM présentant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) et jusqu'à 10% de son actif net dans le FCPR «FCPR Danone.Communities».

Les OPCVM sélectionnés peuvent investir dans des instruments tels que :

- des obligations : Obligations à taux fixe ; Obligations à taux variable ; Obligations convertibles ; Obligations convertibles (à titre accessoire et uniquement dans la mesure où leur sensibilité au risque action est non significative).

Ces investissements seront réalisés sur des obligations publiques et privées émises par des entités notées «Investment Grade» présentant une notation supérieure ou égale à A2, F2 ou P2 selon les agences respectives Standard&Poor's, Fitch ou Moody's ou en cas d'absence de notation par une agence, d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente.

- des instruments monétaires : certificats de dépôt ; billets de trésorerie ; BMT ; BTF ; BTAN ; Euro Commercial Paper ; OPCVM monétaires.

- des actions d'entreprises à caractère social.

• Le compartiment est exposé à hauteur maximum de 10% de son actif net, à travers le FCPR «FCPR Danone.Communities», en actions ou parts

d'entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

La stratégie d'investissement du FCPR repose sur la sélection de projets d'entreprise répondant à son objectif de gestion qui consiste à réaliser des investissements de proximité dans des entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

Le FCPR investit dans des valeurs émises par des sociétés non cotées et exceptionnellement dans des titres de dette susceptibles de donner accès au capital de ces sociétés.

Les capitaux investis sont engagés sur le long terme. Un investissement dans le FCPR est recommandé sur une durée minimale de 5 à 7 ans.

Les entreprises à caractère social dans lesquelles le FCPR investit ont principalement comme activité, mais pas exclusivement, la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires offrant des bénéfices de santé pour les consommateurs, en cohérence avec la mission 'd'apporter par l'alimentation la santé au plus grand nombre'. Dès lors que cette ou ces activités ont vocation à contribuer à l'amélioration du bien-être et de la santé des consommateurs, et plus généralement du public, elles peuvent opérer en amont ou en aval de ces segments, comme par exemple, dans la production de matières premières ou d'excipients à usage alimentaire ou dans la collecte et le traitement des emballages.

Ces entreprises ont nécessairement un objectif de rentabilité mais leur priorité sera la maximisation d'objectifs sociaux. A ce titre, la création de valeur ajoutée sociale et l'impact sociétal (création d'emplois, apport nutritionnel, développement durable, etc.) seront davantage valorisés que la recherche de profit. Pour la sélection de ces entreprises, le FCPR tiendra également compte de l'innovation de leurs projets, ainsi que de l'expérience et de la personnalité des entrepreneurs.

3• Dérivés utilisés •

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement, en raison de leur avantage en matière de liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

- Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés, de gré à gré.
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux, change.
- Nature des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition.
- Nature des instruments utilisés : futures : sur taux, de change ;

options : sur futures, taux, de change ; swaps : de change, de taux ; change à terme.

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion:

Les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille.

Les swaps de taux sont utilisés pour couvrir ou exposer le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts.

Les swaps de change et futures de change sont utilisés pour couvrir intégralement l'exposition provenant du portefeuille titre.

Les futures de taux peuvent être utilisés en vue d'arbitrer la sensibilité entre différentes maturités de la courbe des taux.

L'engagement du compartiment issu des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

4• Titres intégrant des dérivés •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

5• Dépôts et liquidités •

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois et détenir à titre accessoire des liquidités. Les dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de chaque compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

6• Emprunt d'espèces •

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements en cours, opérations de souscriptions/rachat), dans la limite de 10% de son actif.

7• Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE

S3

- OPCVM d'OPCVM : Le compartiment peut exposer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

La gestion sera effectuée à partir d'une sélection d'OPCVM privilégiant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) et d'entreprises à caractère social. L'équipe de gestion mettra en place des positions stratégiques et tactiques sur l'ensemble des marchés de taux et d'actions.

L'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 0% à 30% de l'actif net.

La recherche de performance se fait dans le cadre d'un risque contrôlé en adéquation avec un profil de risque du compartiment.

1• Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion •

Allocation globale : Répartition entre les produits de taux et les actions en fonction des différents critères d'analyse de la gestion, notamment le scénario macro-économique, la valorisation, le niveau de risque, les flux, et de l'analyse technique.

• Sélection des OPCVM ISR

Les OPCVM ISR sont sélectionnés selon les critères suivants :

1- de bonnes pratiques ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles.

2- de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes financières et extra-financières des titres de l'OPCVM ;

3- de qualité du reporting des OPCVM (analyse ISR, périodicité et attribution de performance pertinentes).

• Sélection des entreprises à caractère social

L'investissement dans des entreprises à caractère social se fait :

- à travers la sélection de fonds ou de titres en direct, dont l'objet est le financement d'entreprises à caractère social;

- par l'investissement à hauteur de 10% maximum de l'actif net du compartiment dans le FCPR «FCPR Danone.Communities» géré par OMNES Capital.

• Stratégies taux

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à exposer celui-ci au marché des taux des pays de l'Union européenne et à investir dans des entreprises à caractère social.

Afin de sur-performer l'indice de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques, s'appuyant sur 3 axes de valeur ajoutée :

- la sensibilité globale du portefeuille,

- l'allocation de sensibilité entre les émissions obligataires d'Etat, le crédit et le monétaire

- la sélection d'OPCVM de taux surperformant leurs indices de référence et privilégiant des approches ISR (Investissement Socialement Responsable).

La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 6. L'allocation entre les différents supports d'investissement permet d'atteindre l'objectif de sensibilité déterminé .

L'exposition à la classe d'actif taux pourra varier dans une fourchette de 60% à 100% de l'actif net et sera faite au travers d'OPCVM.

- Stratégies actions

Gestion active de l'exposition du fonds à la classe d'actif actions selon les anticipations haussières ou baissières de l'équipe de gestion.

Allocation géographique sur les principaux marchés actions internationaux.

Recours à des OPCVM ISR dit thématiques permettant de s'exposer aux entreprises apportant des solutions aux enjeux environnementaux du développement durable. Les thèmes privilégiés sont notamment : l'eau, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le traitement des déchets, les technologies propres, l'accès aux besoins vitaux.

L'exposition à la classe d'actif actions pourra varier dans une fourchette de 0% à 30% de l'actif net et sera faite au travers d'OPCVM.

Le fonds peut être investi sur les marchés émergents jusqu'à 20% de l'actif net

- 2• Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) •

- Parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement

Le fonds peut détenir jusqu'à 100% de son actif en actions ou parts des OPCVM ou fonds d'investissement suivants de toute classification :

. Jusqu'à 100% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPCVM français ou étrangers agréés conformément à la directive
- OPCVM non-conforme français à vocation générale
- OPCVM à règles d'investissement allégées ne bénéficiant pas des dérogations liées aux emprunts et au risque global
- Fonds d'investissement faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'Autorité des marchés financiers et leur autorité de surveillance.

. Jusqu'à 30% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement

- OPC étranger ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

. Jusqu'à 10% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

- OPCVM pouvant investir plus de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement
- OPCVM nourricier conforme ou non
- OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée
- OPCVM contractuel
- OPCVM à règles d'investissement allégées bénéficiant des dérogations liées aux emprunts et au risque global
- FCPR dont FCPI, FCPR bénéficiant d'une procédure allégée, Fonds d'investissement de proximité.

Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPCVM est compatible avec celui du compartiment.

- Le compartiment investit au minimum 50% de son actif net en OPCVM, en privilégiant les OPCVM présentant une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) et jusqu'à 10% de son actif net dans le FCPR «FCPR Danone.Communities».

Les OPCVM sélectionnés peuvent investir dans des instruments tels que :

- des obligations : Obligations à taux fixe ; Obligations à taux variable ; Obligations convertibles ; Obligations convertibles (à titre accessoire et uniquement dans la mesure où leur sensibilité au risque action est non significative).

Ces investissements seront réalisés sur des obligations publiques et privées émises par des entités notées «Investment Grade» présentant une notation supérieure ou égale à A2, F2 ou P2 selon les agences respectives Standard&Poor's, Fitch ou Moody's ou en cas d'absence de notation par une agence, d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente.

- des instruments monétaires : certificats de dépôt ; billets de trésorerie ; BMT ; BTF ; BTAN ; Euro Commercial Paper ; OPCVM monétaires.

- des actions : Toutes zones géographiques, y compris les pays émergents. La répartition entre les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

- des actions d'entreprises à caractère social.

- Le compartiment est exposé à hauteur maximum de 10% de son actif net, à travers le FCPR «FCPR Danone.Communities», en actions ou parts d'entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

La stratégie d'investissement du FCPR repose sur la sélection de projets d'entreprise répondant à son objectif de gestion qui consiste à réaliser des investissements de proximité dans des entreprises à caractère social localisées notamment dans des pays émergents.

Le FCPR investit dans des valeurs émises par des sociétés non cotées et exceptionnellement dans des titres de dette susceptibles de donner accès au capital de ces sociétés.

Les capitaux investis sont engagés sur le long terme. Un investissement dans le FCPR est recommandé sur une durée minimale de 5 à 7 ans.

Les entreprises à caractère social dans lesquelles le FCPR investit ont principalement comme activité, mais pas exclusivement, la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires offrant des bénéfices de santé pour les consommateurs, en cohérence avec la mission 'd'apporter par l'alimentation la santé au plus grand nombre'. Dès lors que cette ou ces activités ont vocation à contribuer à l'amélioration du bien-être et de la santé des consommateurs, et plus généralement du public, elles peuvent opérer en amont ou en aval de ces segments, comme par exemple, dans la production de matières premières ou d'excipients à usage alimentaire ou dans la collecte et le traitement des emballages.

Ces entreprises ont nécessairement un objectif de rentabilité mais leur priorité sera la maximisation d'objectifs sociaux. A ce titre, la création de valeur ajoutée sociale et l'impact sociétal (création d'emplois, apport nutritionnel, développement durable, etc.) seront davantage valorisés que la recherche de profit. Pour la sélection de ces entreprises, le FCPR tiendra également compte de l'innovation de leurs projets, ainsi que de l'expérience et de la personnalité des entrepreneurs.

3• Dérivés utilisés •

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement, en raison de leur avantage en matière de liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

- Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés, de gré à gré.
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : action, taux, change.
- Nature des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition.
- Nature des instruments utilisés : Futures : sur taux, sur actions/indices boursiers, secteurs d'activité ; Options : sur actions/indices boursiers ; Swaps : de change, de taux ; Change à terme.
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion:

Les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille.

Les swaps de taux sont utilisés pour couvrir ou exposer le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts.

Les swaps de change et futures de change sont utilisés pour couvrir intégralement l'exposition provenant du portefeuille titre.

Les futures de taux peuvent être utilisés en vue d'arbitrer la sensibilité entre différentes maturités de la courbe des taux.

L'engagement du compartiment issu des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

4• Titres intégrant des dérivés •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

5• Dépôts et liquidités •

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois et détenir à titre accessoire des liquidités. Les dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de chaque compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

6• Emprunt d'espèces •

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements en cours, opérations de souscriptions/rachat), dans la limite de 10% de son actif.

7• Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres •

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'instruments.

Profil de risque

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Votre capital n'est pas garanti et peut donc ne pas vous être restitué.

Risque lié à la classification :

- Risque de taux.

Risques liés à la gestion :

- Risque de crédit
- Risque de contrepartie
- Risque lié à l'investissement dans le FCPR « FCPR Danone.Communities ».

Autres risques (à titre accessoire) :

- Risque action
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel.

■ DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Votre capital n'est pas garanti et peut donc ne pas vous être restitué.

Risque lié à la classification :

- Risque de taux.

Risques liés à la gestion :

- Risque de crédit
- Risque de contrepartie
- Risque lié à l'investissement dans le FCPR « FCPR Danone.Communities».

Autres risques (à titre accessoire) :

- Risque action
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Votre capital n'est pas garanti et peut donc ne pas vous être restitué.

Risque lié à la classification :

- Risque de taux.

Risques liés à la gestion :

- Risque de crédit
- Risque de contrepartie
- Risque lié à l'investissement dans le FCPR « FCPR Danone.Communities».

Autres risques (à titre accessoire) :

- Risque action
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Votre capital n'est pas garanti et peut donc ne pas vous être restitué.

Risque lié à la classification :

- Risque de taux.

Risques liés à la gestion :

- Risque de crédit
- Risque de contrepartie
- Risque lié à l'investissement dans le FCPR « FCPR Danone.Communities».

Autres risques (à titre accessoire) :

- Risque action
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel.

■ DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Votre capital n'est pas garanti et peut donc ne pas vous être restitué.

Risque lié à la classification :

- Risque de taux.
- Risque action

Risques liés à la gestion :

- Risque de crédit
- Risque de contrepartie
- Risque discrétionnaire
- Risque lié à l'investissement dans le FCPR « FCPR Danone.Communities».

Autres risques (à titre accessoire) :

- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel.

DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE

⌘ Janvier 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de -0.24% en janvier 2013 en raison d'une dépréciation du FCPR danone.communities suite à des provisions prises pour retard sur les objectifs économiques de certains projets sociaux financés

⌘ Février 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.01% en février 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires.

⌘ Mars 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de -0.08% en mars 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires et de provisions réalisées sur la valorisation du FCPR danone.communities.

⌘ Avril 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes

de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.02% en avril 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires

⌘ **Mai 2013**

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.01% en mai 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales.

⌘ **Juin 2013**

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.00% en juin 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales

⌘ **Juillet 2013**

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.03% en juillet 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business

⌘ **Août 2013**

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.09% en août 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales. Il a cependant profité d'une revalorisation du FCPR danone.communities.

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le

recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

⌘ **Septembre 2013**

"Le compartiment Danone.Communities Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.01% en septembre 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

⌘ **Octobre 2013**

Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.02% en septembre 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

⌘ **Novembre 2013**

"Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. La Banque Centrale Européenne a abaissé son principal taux d'intervention le taux « refi » à 0,25%. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

L'un des projets soutenus est La laiterie du Berger qui produit et commercialise du lait obtenu à partir des élevages des paysans voisins. Elle est née en 2005 sous l'initiative de Bagoré Bathily, un jeune vétérinaire. La Laiterie du Berger collecte du lait auprès de 800 familles, leur apportant un revenu supplémentaire et l'accès aux services, et le revend par la suite à bas prix. Dans un pays où 90,00% de la poudre du lait est importée, 4 millions de Peuls vivent traditionnellement de l'élevage de leur bétail et du lait produit. La Laiterie du Berger améliore les conditions de vie de plus de 11 000 personnes vivant de l'élevage. En 2014, ce chiffre devrait passer à 17 000."

⌘ **Décembre 2013**

"Le compartiment Danone.Communities D. ISR SERENITE est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. La Banque Centrale Européenne a abaissé son principal taux d'intervention le taux « refi » à 0,25% le mois dernier. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

Exercice sous revue

■ Valeur liquidative

	Date début d'exercice	Dernière VL publiée*
Date de valorisation	31/12/2012	31/12/2013
Valeur liquidative	53,28 EUR	53,11 EUR

■ Performance nette

Fonds	-0,33 %
Indice de référence	0,09 %
Soit une sous performance	-0,42 %

**Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion et coupon net réinvesti le cas échéant.*

<<Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.>>

Vie de l'OPCVM sur l'exercice sous revue

Votre Conseil d'Administration s'est réuni une fois au cours de l'exercice.

Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 08 février 2013

- Renouvellement de Monsieur Franck RIBOUD comme Président du Conseil d'Administration.
- Renouvellement de Monsieur Mathieu AZZOUZ dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
- Renouvellement de Monsieur Emmanuel MARCHANT dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.
- Arrivée à échéance du mandat de neuf Administrateurs : Monsieur Franck RIBOUD, Monsieur Georges PAUGET, Monsieur Emmanuel FABER, Monsieur Muhammad YUNUS, Monsieur Zinédine ZIDANE, Monsieur Gary HIRSHBERG, Monsieur Jayaseelan NAIDOO, Monsieur Jacques BUNGERT et Madame Bertha Xochilt GALVEZ RUIZ.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet MAZARS.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Jean-Gabriel RANGEON.
- Arrêté des comptes au 31/12/2012.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 10 février 2014

- Arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs : Monsieur Luc RIGOUZZO et Monsieur Bernard HOURS.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrêté des comptes au 31/12/2013.
- Modification des documents réglementaires de la SICAV
- Mise en harmonie des statuts avec les dernières évolutions et uniformisation avec les SICAV du Groupe Amundi.
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.

De plus les modifications ci-dessous sont intervenues pour les compartiments « DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE », « DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT », « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1 », et « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2 » de la SICAV DANONE.COMMUNITIES :

- Pays de l'UE : 80% à 100% (auparavant : 90% à 100%) ;
- Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20% (auparavant : 0% à 10%) ;

Un Avis Financier a été publié le vendredi 28 décembre 2013. Ces modifications sont effectives à compter du 04 janvier 2013.

Informations spécifiques

OPCVM à plus de 50%

- Le prospectus du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPCVM et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPCVM pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPCVM ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe 'Frais de gestion' ci-avant.

Calcul de l'engagement hors bilan

- L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement (Linéaire) pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT

⌘ Janvier 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR Prudent a réalisé une performance de -1.14% en janvier 2013 en raison de la performance négative des produits de taux et d'une dépréciation du FCPR danone.communities suite à des provisions prises pour retard sur les objectifs économiques de certains projets sociaux financés

Le début d'année a été marqué par une diminution de l'aversion pour le risque et un retour vers le marché des actions de la part des investisseurs à la recherche de rendement au détriment des produits de taux. Ces derniers ont également réalisé une performance négative en raison de la hausse des taux sur la zone euro suite à l'éloignement du risque systémique sur les pays souverains périphériques.

Nous continuons à privilégier dans ce contexte les émissions d'entreprises aux émissions obligataires d'Etat. Et dans cet environnement défavorable pour la performance des produits de taux, nous avons fortement diminué le poids des obligations d'Etat dans le portefeuille au profit d'investissements monétaires afin d'utiliser au mieux la flexibilité de la gestion de ce fonds. Nous introduisons également, toujours en diversification, des investissements sur les dettes des pays émergents mais restons extrêmement vigilants en raison du taux de change devenant défavorable avec la hausse de l'euro contre toutes les devises.

⌘ Février 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR Prudent a réalisé une performance de 0.62% en février 2013 grâce à la hausse du marché des émissions d'entreprises.

Le mois a été marqué par une légère remontée des tensions financières, dues pour l'essentiel aux élections en Italie. Par ailleurs, les données économiques ont confirmé le recul de l'activité en zone euro.

Dans cet environnement, les actions italiennes ont fortement reculé, alors que celles des pays voisins n'ont connu qu'une légère correction et les actions américaines sont restées sur une tendance haussière. Sur les marchés obligataires, les rendements italiens terminent le mois sur une hausse conséquente, mais la contagion à l'Espagne est restée modérée tandis que les rendements des pays jugés les plus solides (France, Allemagne et Etats-Unis) se sont détendus.

Nous continuons à privilégier dans ce contexte les émissions d'entreprises aux émissions obligataires d'Etat. Et dans cet environnement défavorable pour la performance des produits de taux, nous avons fortement diminué le poids des obligations d'Etat dans le portefeuille au profit d'investissements monétaires afin d'utiliser au mieux la flexibilité de la gestion de ce fonds. Nous introduisons également, toujours en diversification, des investissements sur les émissions d'entreprises internationales, bénéficiant d'un contexte économique favorable mais également d'une anticipation de dépréciation de l'euro contre toutes les autres devises



Mars 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR Prudent a réalisé une performance de 0.24% en mars 2013 grâce à la hausse du marché des émissions d'entreprises.

Le mois a été marqué par une remontée des tensions financières, dues aux élections en Italie et à la situation à Chypre. Dans cet environnement, il y a eu un retour de la volatilité sur les marchés sur la seconde partie du mois que nous avons anticipé en diminuant notre exposition aux obligations d'Etat en faveur d'investissement en instruments monétaires et d'une diversification sur des émissions internationales



Avril 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. Le nombre de projets financés est de 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes. Le dernier projet financé étant JITA:un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR Prudent a réalisé une performance de 0.98% en avril 2013 en raison d'une hausse du marché des émissions d'entreprises. Le taux constaté sur l'ensemble des pays de la Zone Euro en raison d'un retour de la volatilité sur les marchés actions, de l'anticipation d'une baisse des taux par la BCE et de l'éloignement du risque politique en Italie. Dans cet environnement, nous avons accentué nos investissements en émissions obligataires d'entreprises, ainsi que notre diversification en produits de taux internationaux



Mai 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR Prudent a réalisé une performance de -0.36% en mai 2013 en raison de la mauvaise performance des obligations sur la dernière semaine. La période a été caractérisée par un retour de la nervosité liée à l'anticipation d'une modification de la politique monétaire de la banque centrale américaine. Celle-ci a entraîné une remontée généralisée des taux d'intérêts et une correction des marchés boursiers sur la seconde partie du mois. Nous avons diminué le budget de risque du portefeuille au profit d'investissements monétaires et coupé notre diversification sur les émissions gouvernementales internationales



Juin 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities D. ISR Prudent a réalisé une performance de -0.97% en

juin en raison d'une remontée très importante des taux suite au discours de la Fed faisant craindre la fin de leur politique monétaire accommodante. Nous avons diminué le risque du portefeuille au profit d'investissements monétaires et coupé notre diversification sur les émissions internationales. Tassement de la croissance mondiale, chômage élevé, absence de hausse des salaires et d'inflation n'indiquent pas un risque d'éclatement d'une bulle obligataire, d'autant que la hausse des taux est limitée par la forte pente de la courbe des taux

⌘ **Juillet 2013**

Le compartiment Danone.Communities D. ISR Prudent a réalisé une performance de 0.37% en juillet 2013 suite à une reprise de la hausse des marchés obligataires après la forte tension liée à la crainte de la fin de la politique monétaire accommodante de la banque centrale américaine. Tassement de la croissance mondiale, chômage élevé, absence d'inflation n'indiquent pas un risque d'éclatement d'une bulle obligataire. Après avoir limité le risque du portefeuille, nous avons repris nos achats sur le marché des obligations d'entreprises notamment sur des maturités courtes et avons coupé notre exposition aux marchés des dettes des pays émergents. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business

⌘ **Août 2013**

L'OPCVM a réalisé une performance de -0.18% en août 2013, pénalisé par les tensions sur l'ensemble des marchés de taux. Les craintes autour de la politique monétaire américaine et les tensions géopolitiques liées à la Syrie ont pris le pas sur les publications statistiques encourageantes. Les marchés actions ont ainsi décliné au cours de la 2ème quinzaine et terminé la période en territoire négatif. Sur les marchés obligataires, le mouvement de tension sur les taux d'intérêt s'est poursuivi. En zone euro, d'un côté les taux long français et allemands remontent et de l'autre taux espagnols et italiens continuent de profiter du léger mieux de leurs activités économiques. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

⌘ **Septembre 2013**

L'OPCVM a réalisé une performance de 0.26% en septembre 2013. Les craintes sur une modification de la politique monétaire américaine ainsi que les tensions politiques italiennes et la bonne performance des marchés actions ont pesé sur les marchés de taux avant que la FED ne rassure les investisseurs sur le calendrier de sortie d'une politique accommodante. En zone euro, les publications indiquant une sortie relative de récession et une amélioration des conditions économiques italiennes et espagnoles, additionnées à la politique monétaire accommodante ont conduit à une baisse de l'ensemble des taux de la zone euro. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

⌘ Octobre 2013

L'OPCVM a réalisé une de ses meilleures performances mensuelles à 0.87% en octobre 2013, portée en majeure partie par son exposition aux obligations d'entreprises et obligations convertibles. Les bonnes nouvelles des USA ont donné le ton sur les marchés durant le mois écoulé : le dénouement de la crise du budget et la fin du "shutdown" du gouvernement ont contribué à rassurer la crainte des investisseurs du retour d'une crise systémique. Les principaux soutiens des marchés restent les politiques monétaires accommodantes des principales banques centrales

En zone Euro, nous relevons notamment le mouvement de détente des spreads des pays périphériques (Italie & Espagne) qui continue.

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

Le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée.

⌘ Novembre 2013

"Au cours du mois, les marchés sont restés sensibles aux discours et actes des pouvoirs publics. La stratégie d'investissement reste diversifiée, privilégiant toujours les obligations privées, et les emprunts d'état périphériques. L'opcvm continue à afficher une performance positive au mois de novembre, bénéficiant des deux grands axes stratégiques d'investissement à savoir l'allocation sur les emprunts souverains des pays périphériques et de l'allocation crédit. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

L'un des projets soutenus est La laiterie du Berger qui produit et commercialise du lait obtenu à partir des élevages des paysans voisins. Elle est née en 2005 sous l'initiative de Bagoré Bathily, un jeune vétérinaire. La Laiterie du Berger collecte du lait auprès de 800 familles, leur apportant un revenu supplémentaire et l'accès aux services, et le revend par la suite à bas prix. Dans un pays où 90,00% de la poudre du lait est importée, 4 millions de Peuls vivent traditionnellement de l'élevage de leur bétail et du lait produit. La Laiterie du Berger améliore les conditions de vie de plus de 11 000 personnes vivant de l'élevage. En 2014, ce chiffre devrait passer à 17 000."

⌘ Décembre 2013

'Au cours du mois, les marchés sont restés sensibles aux discours et actes des pouvoirs publics. La stratégie d'investissement reste diversifiée, privilégiant toujours les obligations privées, et les emprunts d'état périphériques. L'opcvm affiche une performance de près de 0.40% en 2013, bénéficiant des deux grands axes stratégiques d'investissement à savoir l'allocation sur les emprunts souverains des pays périphériques et de l'allocation crédit, ainsi que de la diversification sur des obligations convertibles ISR. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.'

Exercice sous revue

■ Valeur liquidative

	Date début d'exercice	Dernière VL publiée*
Date de valorisation	31/12/2012	31/12/2013
Valeur liquidative	55,22 EUR	55,47 EUR

■ Performance nette

Fonds	0,45 %
Indice de référence	0,09 %
Soit une surperformance	0,36 %

**Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion et coupon net réinvesti le cas échéant.*

<<Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.>>

Vie de l'OPCVM sur l'exercice sous revue

Votre Conseil d'Administration s'est réuni une fois au cours de l'exercice.

Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 08 février 2013

- Renouvellement de Monsieur Franck RIBOUD comme Président du Conseil d'Administration.
- Renouvellement de Monsieur Mathieu AZZOUZ dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
- Renouvellement de Monsieur Emmanuel MARCHANT dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.
- Arrivée à échéance du mandat de neuf Administrateurs : Monsieur Franck RIBOUD, Monsieur Georges PAUGET, Monsieur Emmanuel FABER, Monsieur Muhammad YUNUS, Monsieur Zinédine ZIDANE, Monsieur Gary HIRSHBERG, Monsieur Jayaseelan NAIDOO, Monsieur Jacques BUNGERT et Madame Bertha Xochilt GALVEZ RUIZ.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet MAZARS.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Jean-Gabriel RANGEON.
- Arrêté des comptes au 31/12/2012.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 10 février 2014

- Arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs : Monsieur Luc RIGOUZZO et Monsieur Bernard HOURS.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrêté des comptes au 31/12/2013.
- Modification des documents réglementaires de la SICAV
- Mise en harmonie des statuts avec les dernières évolutions et uniformisation avec les SICAV du Groupe Amundi.
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.

De plus les modifications ci-dessous sont intervenues pour les compartiments « DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE », « DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT », « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1 », et « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2 » de la SICAV DANONE.COMMUNITIES :

- Pays de l'UE : 80% à 100% (auparavant : 90% à 100%) ;
- Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20% (auparavant : 0% à 10%) ;

Un Avis Financier a été publié le vendredi 28 décembre 2013. Ces modifications sont effectives à compter du 04 janvier 2013.

OPCVM à plus de 50%

• Le prospectus du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPCVM et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPCVM pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPCVM ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe 'Frais de gestion' ci-avant.

Calcul de l'engagement hors bilan

• L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement (Linéaire) pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1

⌘ Janvier 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de -0.22% en janvier 2013 en raison d'une dépréciation du FCPR danone.communities suite à des provisions prises pour retard sur les objectifs économiques de certains projets sociaux financés

⌘ Février 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de -0.01% en février 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires.

⌘ Mars 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de -0.08% en mars 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires et de provisions réalisées sur la valorisation du FCPR danone.communities.

⌘ Avril 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes

de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.02% en avril 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires

⌘ **Mai 2013**

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.01% en mai 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales

⌘ **Juin 2013**

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de -0.02% en juin 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales

⌘ **Juillet 2013**

Le compartiment Danone.Communities Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.02% en juillet 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business

⌘ **Août 2013**

Le compartiment Danone.Communities Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.07% en août 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales. Il a cependant profité d'une revalorisation du FCPR danone.communities.

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

☼ **Septembre 2013**

"Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.00% en septembre 2013 en raison d'une faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

☼ **Octobre 2013**

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. Il a réalisé une performance de 0.01% en octobre 2013 en raison de la faiblesse des taux monétaires, liée aux politiques accommodantes des Banques Centrales. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

☼ **Novembre 2013**

"Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. La Banque Centrale Européenne a abaissé son principal taux d'intervention le taux « refi » à 0,25%. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

L'un des projets soutenus est La laiterie du Berger qui produit et commercialise du lait obtenu à partir des élevages des paysans voisins. Elle est née en 2005 sous l'initiative de Bagoré Bathily, un jeune vétérinaire. La Laiterie du Berger collecte du lait auprès de 800 familles, leur apportant un revenu supplémentaire et l'accès aux services, et le revend par la suite à bas prix. Dans un pays où 90,00% de la poudre du lait est importée, 4 millions de Peuls vivent traditionnellement de l'élevage de leur bétail et du lait produit. La Laiterie du Berger améliore les conditions de vie de plus de 11 000 personnes vivant de l'élevage. En 2014, ce chiffre devrait passer à 17 000."

☼ **Décembre 2013**

"Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S1 est entièrement investi en supports monétaires ISR, exceptés les projets de social business de danone.communities. La Banque Centrale Européenne a abaissé son principal taux d'intervention le taux « refi » à 0,25% le mois dernier. Le FCPR danone.communities soutient des projets

d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

Exercice sous revue

■ Valeur liquidative

	Date début d'exercice	Dernière VL publiée*
Date de valorisation	31/12/2012	31/12/2013
Valeur liquidative	53,29 EUR	53,08 EUR

■ Performance nette

Fonds	-0,39 %
Indice de référence	0,09 %
Soit une sous performance	-0,48 %

**Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion et coupon net réinvesti le cas échéant.*

<<Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.>>

Vie de l'OPCVM sur l'exercice sous revue

Votre Conseil d'Administration s'est réuni une fois au cours de l'exercice.

Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 08 février 2013

- Renouvellement de Monsieur Franck RIBOUD comme Président du Conseil d'Administration.
- Renouvellement de Monsieur Mathieu AZZOUZ dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
- Renouvellement de Monsieur Emmanuel MARCHANT dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.
- Arrivée à échéance du mandat de neuf Administrateurs : Monsieur Franck RIBOUD, Monsieur Georges PAUGET, Monsieur Emmanuel FABER, Monsieur Muhammad YUNUS, Monsieur Zinedine ZIDANE, Monsieur Gary HIRSHBERG, Monsieur Jayaseelan NAIDOO, Monsieur Jacques BUNGERT et Madame Bertha Xochilt GALVEZ RUIZ.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet MAZARS.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Jean-Gabriel RANGEON.
- Arrêté des comptes au 31/12/2012.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 10 février 2014

- Arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs : Monsieur Luc RIGOUZZO et Monsieur Bernard HOURS.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrêté des comptes au 31/12/2013.
- Modification des documents réglementaires de la SICAV
- Mise en harmonie des statuts avec les dernières évolutions et uniformisation avec les SICAV du Groupe Amundi.
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.

De plus les modifications ci-dessous sont intervenues pour les compartiments « DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE », « DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT », « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1 », et « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2 » de la SICAV DANONE.COMMUNITIES :

- Pays de l'UE : 80% à 100% (auparavant : 90% à 100%) ;
- Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20% (auparavant : 0% à 10%) ;

Un Avis Financier a été publié le vendredi 28 décembre 2013. Ces modifications sont effectives à compter du 04 janvier 2013.

OPCVM à plus de 50%

• Le prospectus du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPCVM et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPCVM pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPCVM ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe 'Frais de gestion' ci-avant.

Calcul de l'engagement hors bilan

• L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement (Linéaire) pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2

⌘ Janvier 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities ISR S2 a réalisé une performance de -1.13% en janvier 2013, en raison de la performance négative des produits de taux et d'une dépréciation du FCPR danone.communities suite à des provisions prises pour retard sur les objectifs économiques de certains projets sociaux financés

Le début d'année a été marqué par une diminution de l'aversion pour le risque et un retour vers le marché des actions de la part des investisseurs à la recherche de rendement au détriment des produits de taux. Ces derniers ont également réalisé une performance négative en raison de la hausse des taux sur la zone euro suite à l'éloignement du risque systémique sur les pays souverains périphériques.

Nous continuons à privilégier dans ce contexte les émissions d'entreprises aux émissions obligataires d'Etat. Et dans cet environnement défavorable pour la performance des produits de taux, nous avons fortement diminué le poids des obligations d'Etat dans le portefeuille au profit d'investissements monétaires afin d'utiliser au mieux la flexibilité de la gestion de ce fonds. Nous introduisons également, toujours en diversification, des investissements sur les dettes des pays émergents mais restons extrêmement vigilants en raison du taux de change devenant défavorable avec la hausse de l'euro contre toutes les devises.

⌘ Février 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities ISR S2 a réalisé une performance de 0.61% en février 2013, grâce à la hausse du marché des émissions d'entreprises.

Le mois a été marqué par une légère remontée des tensions financières, dues pour l'essentiel aux élections en Italie. Par ailleurs, les données économiques ont confirmé le recul de l'activité en zone euro.

Dans cet environnement, les actions italiennes ont fortement reculé, alors que celles des pays voisins n'ont connu qu'une légère correction et les actions américaines sont restées sur une tendance haussière. Sur les marchés obligataires, les rendements italiens terminent le mois sur une hausse conséquente, mais la contagion à l'Espagne est restée modérée tandis que les rendements des pays jugés les plus solides (France, Allemagne et Etats-Unis) se sont détendus.

Nous continuons à privilégier dans ce contexte les émissions d'entreprises aux émissions obligataires d'Etat. Et dans cet environnement défavorable pour la performance des produits de taux, nous avons fortement diminué le poids des obligations d'Etat dans le portefeuille au profit d'investissements monétaires afin d'utiliser au mieux la flexibilité de la gestion de ce fonds. Nous introduisons également, toujours en diversification, des investissements sur les émissions d'entreprises internationales, bénéficiant d'un contexte économique favorable mais également d'une anticipation de dépréciation de l'euro contre toutes les autres devises

☞ Mars 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S2 a réalisé une performance de 0.26% en mars 2013 grâce à la hausse du marché des émissions d'entreprises.

Le mois a été marqué par une remontée des tensions financières, dues aux élections en Italie et à la situation à Chypre. Dans cet environnement, il y a eu un retour de la volatilité sur les marchés sur la seconde partie du mois que nous avons anticipé en diminuant notre exposition aux obligations d'Etat en faveur d'investissement en instruments monétaires et d'une diversification sur des émissions internationales

☞ Avril 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. Le nombre de projets financés est de 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes. Le dernier projet financé étant JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S2 a réalisé une performance de 1.29% en avril 2013 grâce à la hausse du marché des émissions d'entreprises et à une baisse des taux constaté sur l'ensemble des pays de la Zone Euro en raison d'un retour de la volatilité sur les marchés actions, de l'anticipation d'une baisse des taux par la BCE et de l'éloignement du risque politique en Italie. Dans cet environnement, nous avons accentué nos investissements en émissions obligataires d'entreprises, ainsi que notre diversification en produits de taux internationaux

☞ Mai 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities ISR S2 a réalisé une performance de -0.31% en mai 2013 en raison de la mauvaise performance des obligations sur la dernière semaine. La période a été caractérisée par un retour de la nervosité liée à l'anticipation d'une modification de la politique monétaire de la banque centrale américaine. Celle-ci a entraîné une remontée généralisée des taux d'intérêts et une correction des marchés boursiers sur la seconde partie du mois. Nous avons diminué le budget de risque du portefeuille au profit d'investissements monétaires et coupé notre diversification sur les émissions gouvernementales internationales

☞ Juin 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities ISR S2 a réalisé une performance de -0.94% en juin 2013

en raison d'une remontée très importante des taux suite au discours de la Fed faisant craindre la fin de leur politique monétaire accommodante. Nous avons diminué le risque du portefeuille au profit d'investissements monétaires et coupé notre diversification sur les émissions gouvernementales internationales. Tassement de la croissance mondiale, chômage élevé, absence de hausse des salaires et d'inflation n'indiquent pas un risque d'éclatement d'une bulle obligataire, d'autant que la hausse des taux est limitée par la forte pente de la courbe des taux

⌘ **Juillet 2013**

Le compartiment Danone.Communities ISR S2 a réalisé une performance de 0.35% en juillet 2013 suite à une reprise de la hausse des marchés obligataires après la forte tension liée à la crainte de la fin de la politique monétaire accommodante de la banque centrale américaine. Tassement de la croissance mondiale, chômage élevé, absence d'inflation n'indiquent pas un risque d'éclatement d'une bulle obligataire. Après avoir limité le risque du portefeuille, nous avons repris nos achats sur le marché des obligations d'entreprises notamment sur des maturités courtes et avons coupé notre exposition aux marchés des dettes des pays émergents. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

⌘ **Août 2013**

L'OPCVM a réalisé une performance de -0.16% en août 2013, pénalisé par les tensions sur l'ensemble des marchés de taux. Les craintes autour de la politique monétaire américaine et les tensions géopolitiques liées à la Syrie ont pris le pas sur les publications statistiques encourageantes. Les marchés actions ont ainsi décliné au cours de la 2ème quinzaine et terminé la période en territoire négatif. Sur les marchés obligataires, le mouvement de tension sur les taux d'intérêt s'est poursuivi. En zone euro, d'un côté les taux long français et allemands remontent et de l'autre taux espagnols et italiens continuent de profiter du léger mieux de leurs activités économiques.

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

⌘ **Septembre 2013**

"L'OPCVM a réalisé une performance de 0.22% en septembre 2013. Les craintes sur une modification de la politique monétaire américaine ainsi que les tensions politiques italiennes et la bonne performance des marchés actions ont pesé sur les marchés de taux avant que la FED ne rassure les investisseurs sur le calendrier de sortie d'une politique accommodante. En zone euro, les publications indiquant une sortie relative de récession et une amélioration des conditions économiques italiennes et espagnoles, additionnées à la politique monétaire accommodante ont conduit à une baisse de l'ensemble des taux de la zone euro. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

⌘ Octobre 2013

L'OPCVM a réalisé une de ses meilleures performances mensuelles à 0.82% en octobre 2013, portée en majeure partie par son exposition aux obligations d'entreprises et obligations convertibles. Les bonnes nouvelles des USA ont donné le ton sur les marchés durant le mois écoulé : le dénouement de la crise du budget et la fin du "shut down" du gouvernement ont contribué à rassurer la crainte des investisseurs du retour d'une crise systémique. Les principaux soutiens des marchés restent les politiques monétaires accommodantes des principales banques centrales

En zone Euro, nous relevons notamment le mouvement de détente des spreads des pays périphériques (Italie & Espagne) qui continue. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

⌘ Novembre 2013

"Au cours du mois, les marchés sont restés sensibles aux discours et actes des pouvoirs publics. La stratégie d'investissement reste diversifiée, privilégiant toujours les obligations privées, et les emprunts d'état périphériques. L'opcvm continue à afficher une performance positive au mois de novembre, bénéficiant des deux grands axes stratégiques d'investissement à savoir l'allocation sur les emprunts souverains des pays périphériques et de l'allocation crédit. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

L'un des projets soutenus est La laiterie du Berger qui produit et commercialise du lait obtenu à partir des élevages des paysans voisins. Elle est née en 2005 sous l'initiative de Bagoré Bathily, un jeune vétérinaire. La Laiterie du Berger collecte du lait auprès de 800 familles, leur apportant un revenu supplémentaire et l'accès aux services, et le revend par la suite à bas prix. Dans un pays où 90,00% de la poudre du lait est importée, 4 millions de Peuls vivent traditionnellement de l'élevage de leur bétail et du lait produit. La Laiterie du Berger améliore les conditions de vie de plus de 11 000 personnes vivant de l'élevage. En 2014, ce chiffre devrait passer à 17 000."

⌘ Décembre 2013

'Au cours du mois, les marchés sont restés sensibles aux discours et actes des pouvoirs publics. La stratégie d'investissement reste diversifiée, privilégiant toujours les obligations privées, et les emprunts d'état périphériques. L'opcvm affiche une performance de près de 0.80% en 2013, bénéficiant des deux grands axes stratégiques d'investissement à savoir l'allocation sur les emprunts souverains des pays périphériques et de l'allocation crédit, ainsi que de la diversification sur des obligations convertibles ISR. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.'

Exercice sous revue

■ Valeur liquidative

	Date début d'exercice	Dernière VL publiée*
Date de valorisation	31/12/2012	31/12/2013
Valeur liquidative	55,04 EUR	55,48 EUR

■ Performance nette

Fonds	0,80 %
Indice de référence	0,09 %
Soit une surperformance	0,71 %

**Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion et coupon net réinvesti le cas échéant.*

<<Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.>>

Vie de l'OPCVM sur l'exercice sous revue

Votre Conseil d'Administration s'est réuni une fois au cours de l'exercice.

Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 08 février 2013

- Renouvellement de Monsieur Franck RIBOUD comme Président du Conseil d'Administration.
- Renouvellement de Monsieur Mathieu AZZOUZ dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
- Renouvellement de Monsieur Emmanuel MARCHANT dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.
- Arrivée à échéance du mandat de neuf Administrateurs : Monsieur Franck RIBOUD, Monsieur Georges PAUGET, Monsieur Emmanuel FABER, Monsieur Muhammad YUNUS, Monsieur Zinédine ZIDANE, Monsieur Gary HIRSHBERG, Monsieur Jayaseelan NAIDOO, Monsieur Jacques BUNGERT et Madame Bertha Xochilt GALVEZ RUIZ.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet MAZARS.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Jean-Gabriel RANGEON.
- Arrêté des comptes au 31/12/2012.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 10 février 2014

- Arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs : Monsieur Luc RIGOUZZO et Monsieur Bernard HOURS.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrêté des comptes au 31/12/2013.
- Modification des documents réglementaires de la SICAV
- Mise en harmonie des statuts avec les dernières évolutions et uniformisation avec les SICAV du Groupe Amundi.
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.

De plus les modifications ci-dessous sont intervenues pour les compartiments « DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE », « DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT », « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1 », et « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2 » de la SICAV DANONE.COMMUNITIES :

- Pays de l'UE : 80% à 100% (auparavant : 90% à 100%) ;
- Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20% (auparavant : 0% à 10%) ;

Un Avis Financier a été publié le vendredi 28 décembre 2013. Ces modifications sont effectives à compter du 04 janvier 2013.

OPCVM à plus de 50%

• Le prospectus du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPCVM et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPCVM pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPCVM ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe 'Frais de gestion' ci-avant.

Calcul de l'engagement hors bilan

• L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement (Linéaire) pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

⌘ Janvier 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S3 a réalisé une performance de -0.34% en janvier 2013 en raison d'une dépréciation du FCPR danone.communities suite à des provisions prises pour retard sur les objectifs économiques de certains projets sociaux financés, la hausse des marchés actions compensant la baisse des marchés de taux

Le début d'année a été marqué par une diminution de l'aversion pour le risque et un retour vers le marché des actions de la part des investisseurs à la recherche de rendement au détriment des produits de taux. Ces derniers ont également réalisé une performance négative en raison de la hausse des taux sur la zone euro suite à l'éloignement du risque systémique sur les pays souverains périphériques.

Parmi nos investissements en taux, nous continuons à privilégier dans ce contexte les émissions d'entreprises aux émissions obligataires d'Etat. Et dans cet environnement défavorable pour la performance des produits de taux, nous avons fortement diminué le poids des obligations d'Etat dans le portefeuille au profit d'investissements monétaires afin d'utiliser au mieux la flexibilité de la gestion de ce fonds. Nous introduisons également, toujours en diversification, des investissements sur les dettes des pays émergents mais restons extrêmement vigilants en raison du taux de change devenant défavorable avec la hausse de l'euro contre toutes les devises.

Dans une logique de long terme, nous avons également augmenté le poids des actions européennes dans un souci d'anticipation d'une sortie de récession et des actions internationales afin de profiter du retour vers les actifs risqués des investisseurs sur des zones bénéficiant d'une croissance positive

⌘ Février 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S3 a réalisé une performance 0.70% en février 2013, grâce à la hausse du marché des émissions d'entreprises.

Le mois a été marqué par une légère remontée des tensions financières, dues pour l'essentiel aux élections en Italie. Par ailleurs, les données économiques ont confirmé le recul de l'activité en zone euro.

Dans cet environnement, les actions italiennes ont fortement reculé, alors que celles des pays voisins n'ont connu qu'une légère correction et les actions américaines sont restées sur une tendance haussière. Sur les marchés obligataires, les rendements italiens terminent le mois sur une hausse conséquente, mais la contagion à l'Espagne est restée modérée tandis que les rendements des pays jugés les plus solides (France, Allemagne et Etats-Unis) se sont détendus.

Nous continuons à privilégier dans ce contexte les émissions d'entreprises aux émissions obligataires d'Etat. Et dans cet environnement défavorable pour la performance des produits de taux, nous avons fortement diminué le poids des obligations d'Etat dans le portefeuille au profit d'investissements monétaires afin d'utiliser au mieux la flexibilité de la gestion de ce fonds. Nous introduisons également, toujours en diversification, des

investissements sur les émissions d'entreprises internationales, bénéficiant d'un contexte économique favorable mais également d'une anticipation de dépréciation de l'euro contre toutes les autres devises

Dans une logique de long terme, nous avons également augmenté le poids des actions européennes dans un souci d'anticipation d'une sortie de récession et des actions internationales afin de profiter du retour vers les actifs risqués des investisseurs sur des zones bénéficiant d'une croissance positive

⌘ Mars 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté. En janvier 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S3 a réalisé une performance 0.83% en mars 2013, grâce à la hausse du marché des émissions d'entreprises et des actions internationales.

Le mois a été marqué par une remontée des tensions financières, dues aux élections en Italie et à la situation à Chypre. Dans cet environnement, il y a eu un retour de la volatilité sur la seconde partie du mois que nous avons anticipé en diminuant notre exposition aux obligations d'Etat mais surtout utilisant la flexibilité du fonds pour couper notre exposition aux actions européennes en faveur d'investissement en instruments monétaires et d'une diversification sur des émissions obligataires internationales.

⌘ Avril 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, recul de la malnutrition, lutte contre la pauvreté. Le nombre de projets financés est de 7 pour une valorisation de 5.7 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes. Le dernier projet financé étant JITA: un projet mené au Bangladesh en partenariat avec l'ONG Care permettant à des femmes de distribuer dans des zones rurales défavorisées des paniers comprenant des biens de première nécessité.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S3 a réalisé une performance 1.07% en avril 2013, grâce à la hausse du marché des taux constatée sur l'ensemble des pays de la Zone Euro en raison de l'anticipation d'une baisse des taux par la BCE et de l'éloignement du risque politique en Italie. Les marchés actions ont connu un retour de la volatilité en raison de publications économiques sans bonnes surprises, et d'une dégradation des anticipations d'activités en Allemagne notamment. Nous avons utilisé la flexibilité offerte par le fonds pour ajuster notre position actions, en diminuant notre exposition aux actions américaines ayant atteint de nouveaux plus hauts, au profit d'une diversification internationales sur des produits de taux

⌘ Mai 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S3 a réalisé une performance de -0.07% en mai 2013 en raison de la mauvaise performance des obligations sur la dernière semaine. La période a été caractérisée par un retour de la nervosité liée à l'anticipation d'une modification de la politique monétaire de la banque centrale américaine. Celle-ci a entraîné une remontée généralisée des taux d'intérêts et une correction des marchés boursiers sur la seconde partie du mois. Nous avons diminué le budget de risque du portefeuille au profit d'investissements monétaires en diminuant notre exposition aux actions européennes.

⌘ Juin 2013

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Le compartiment Danone.Communities Investissement Responsable S3 a réalisé une performance de -1.32% en juin 2013 en raison de la mauvaise performance de l'ensemble des classes d'actifs suite à un discours de la FED faisant craindre la fin de leur politique accommodante. Nous avons diminué le risque du portefeuille au profit d'investissements monétaires. Tassement de la croissance mondiale, chômage élevé, absence de hausse des salaires et d'inflation n'indiquent pas un risque d'éclatement d'une bulle obligataire. En fin de mois nous nous sommes exposés aux actions européennes, profitant des niveaux de prix atteints et utilisant la flexibilité du fonds.

⌘ Juillet 2013

L'OPCVM a réalisé une performance de 1.34% en juillet 2013 profitant des achats sur les marchés actions réalisés au début du mois après la forte baisse liée à la crainte des investisseurs de voir la politique monétaire américaine modifiée. Tassement de la croissance mondiale, chômage élevé, absence d'inflation n'indiquent pas un risque d'éclatement d'une bulle obligataire, c'est pourquoi nous avons augmenté notre exposition au marché des dettes d'entreprises. Le rebond des marchés en juillet ayant été important nous commençons à prendre nos bénéfices sur les actions en l'absence de catalyseurs positifs. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

⌘ Août 2013

L'OPCVM a réalisé une performance de -0.17% en août 2013, la faible exposition du portefeuille aux actifs risqués ayant permis d'amortir la baisse des marchés. Les craintes autour de la politique monétaire américaine et les tensions géopolitiques liées à la Syrie ont pris le pas sur les publications statistiques encourageantes. Les marchés actions ont ainsi décliné au cours de la 2ème quinzaine et terminé la période en territoire négatif. Sur les marchés obligataires, le mouvement de tension sur les taux d'intérêt s'est poursuivi. En zone euro, d'un côté les taux long français et allemands remontent et de l'autre taux espagnols et italiens continuent de profiter du léger mieux de leurs activités économiques.

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

⌘ Septembre 2013

L'OPCVM a réalisé une performance de 0.40% en septembre 2013, grâce à la bonne performance de l'ensemble des classes d'actifs. Nous avons cependant maintenu une faible exposition aux actifs risqués compte tenu de l'attentisme actuel des investisseurs: faibles volumes, blocages budgétaires aux Etats-Unis, craintes autour de la politique monétaire américaine, valorisations européennes élevées après la hausse estivale. Cette allocation

prudente nous permet d'amortir la légère correction des marchés actions qui s'opère depuis la dernière semaine de septembre. Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business."

⌘ **Octobre 2013**

L'OPCVM a réalisé une de ses meilleures performances mensuelles à 1.20%, grâce notamment aux actions européennes et obligations convertibles. Les bonnes nouvelles des USA ont donné le ton sur les marchés: le dénouement de la crise du budget a contribué à rassurer les investisseurs.

En zone Euro, nous relevons notamment le mouvement de détente des spreads des pays périphériques (Italie & Espagne). Durant le mois, nous avons augmenté notre exposition actions afin de profiter de ce mouvement. Cependant, la publication des résultats d'entreprise a démarré avec des résultats inégaux, nous avons donc réduit notre exposition actions au début du mois de novembre afin de cristalliser nos plus values et d'attendre de nouvelles opportunités

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée

⌘ **Novembre 2013**

Au cours du mois, les marchés sont restés sensibles aux discours et actes des pouvoirs publics. Les marchés actions de la zone euro clôturent le mois sur une légère progression (0.6%), tirées par les Etats-Unis. Sur le marché obligataire, le mouvement de baisse des taux longs américains s'est interrompu.

La stratégie d'investissement reste diversifiée, privilégiant toujours les obligations privées, et les emprunts d'état périphériques. Coté action, quelques prises de bénéfices et toujours une exposition proche de 15%.

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales. L'un des projets soutenus est La Laiterie du Berger qui produit et commercialise du lait obtenu à partir des élevages des paysans voisins. Elle est née en 2005 sous l'initiative de Bagoré Bathily, un jeune vétérinaire. La Laiterie du Berger collecte du lait auprès de 800 familles, leur apportant un revenu supplémentaire et l'accès aux services, et le revend par la suite à bas prix. Dans un pays où 90,00% de la poudre de lait est importée, 4 millions de Peuls vivent traditionnellement de l'élevage de leur bétail et du lait produit. La Laiterie du Berger améliore les conditions de vie de plus de 11 000 personnes vivant de l'élevage. En 2014, ce chiffre devrait passer à 17 000."

⌘ **Décembre 2013**

L'OPCVM a réalisé une performance de près de 0.15% en décembre 2013. Après des prises de bénéfices et craintes sur la fin de la politique monétaire accommodante aux USA, les bonnes nouvelles macroéconomiques américaines et de la FED ont permis au marché action de se redresser sur la deuxième. L'OPCVM affiche une performance de près de 4.00% pour l'année 2013, tirée par les marchés actions, les rendements obligataires restant résolument bas. Nous profiterons de toute baisse des marchés pour réallouer du poids sur les actions afin de profiter des bonnes nouvelles macroéconomiques US et de la lente sortie de crise de la Zone Euro.

Le FCPR danone.communities soutient des projets d'entrepreneuriat social localisés

notamment dans les pays émergents. Les projets sont sélectionnés pour leur impact sociétal et environnemental auprès des communautés locales: contribution à la santé publique, le recul de la malnutrition, la lutte contre la pauvreté.

En décembre 2012, le FCPR a ajouté 1 nouvelle participation, portant le nombre de projets financés à 8 pour une valorisation de 5.5 millions d'euros et un impact positif sur 900 000 personnes:

- NUTRIGO: Combattre la malnutrition d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans dans les communautés rurales de Chine. L'objectif du projet NutriGo est de vendre YingYangBao, un complément alimentaire pour enfant à l'efficacité prouvée, via une entreprise de social business.

Exercice sous revue

■ Valeur liquidative

	Date début d'exercice	Dernière VL publiée*
Date de valorisation	31/12/2012	31/12/2013
Valeur liquidative	56,14 EUR	58,39 EUR

■ Performance nette

Fonds	4,01 %
Indice de référence	0,09 %
Soit une surperformance	3,92 %

**Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion et coupon net réinvesti le cas échéant.*

<<Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.>>

Vie de l'OPCVM sur l'exercice sous revue

Votre Conseil d'Administration s'est réuni une fois au cours de l'exercice.

Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 08 février 2013

- Renouvellement de Monsieur Franck RIBOUD comme Président du Conseil d'Administration.
- Renouvellement de Monsieur Mathieu AZZOUZ dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
- Renouvellement de Monsieur Emmanuel MARCHANT dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.
- Arrivée à échéance du mandat de neuf Administrateurs : Monsieur Franck RIBOUD, Monsieur Georges PAUGET, Monsieur Emmanuel FABER, Monsieur Muhammad YUNUS, Monsieur Zinédine ZIDANE, Monsieur Gary HIRSHBERG, Monsieur Jayaseelan NAIDOO, Monsieur Jacques BUNGERT et Madame Bertha Xochilt GALVEZ RUIZ.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet MAZARS.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Jean-Gabriel RANGEON.
- Arrêté des comptes au 31/12/2012.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 10 février 2014

- Arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs : Monsieur Luc RIGOUZZO et Monsieur Bernard HOURS.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrêté des comptes au 31/12/2013.
- Modification des documents réglementaires de la SICAV
- Mise en harmonie des statuts avec les dernières évolutions et uniformisation avec les SICAV du Groupe Amundi.
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.

De plus les modifications ci-dessous sont intervenues pour les compartiments « DANONE.COMMUNITIES D. ISR SERENITE », « DANONE.COMMUNITIES D. ISR PRUDENT », « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1 », et « DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2 » de la SICAV DANONE.COMMUNITIES :

- Pays de l'UE : 80% à 100% (auparavant : 90% à 100%) ;
- Zone OCDE hors Europe : de 0 à 20% (auparavant : 0% à 10%) ;

Un Avis Financier a été publié le vendredi 28 décembre 2013. Ces modifications sont effectives à compter du 04 janvier 2013.

OPCVM à plus de 50%

• Le prospectus du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPCVM et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPCVM pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPCVM ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe 'Frais de gestion' ci-avant.

Calcul de l'engagement hors bilan

• L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement (Linéaire) pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni une fois au cours de l'exercice.

Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 08 février 2013

- Renouvellement de Monsieur Franck RIBOUD comme Président du Conseil d'Administration.
- Renouvellement de Monsieur Mathieu AZZOUZ dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
- Renouvellement de Monsieur Emmanuel MARCHANT dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.
- Arrivée à échéance du mandat de neuf Administrateurs : Monsieur Franck RIBOUD, Monsieur Georges PAUGET, Monsieur Emmanuel FABER, Monsieur Muhammad YUNUS, Monsieur Zinédine ZIDANE, Monsieur Gary HIRSHBERG, Monsieur Jayaseelan NAIDOO, Monsieur Jacques BUNGERT et Madame Bertha Xochilt GALVEZ RUIZ.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet MAZARS.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Jean-Gabriel RANGEON.
- Arrêté des comptes au 31/12/2012.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 10 février 2014

- Arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs : Monsieur Luc RIGOUZZO et Monsieur Bernard HOURS.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble de ces mandats.
- Arrêté des comptes au 31/12/2013.
- Modification des documents réglementaires de la SICAV
- Mise en harmonie des statuts avec les dernières évolutions et uniformisation avec les SICAV du Groupe Amundi.
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de 'Négociation' attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ('brokers') ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ('brokers') sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnés par métier.
- Les intermédiaires ('brokers') et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de 'Négociation' de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- qualité de la recherche et des publications,
- univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- proposition de prix,
- qualité des exécutions,
- qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions 'Compliance' et 'Middle Office' de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel.

La filiale de 'Négociation' se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions 'Risques' et 'Compliance'. Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels.

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de 'Négociation'. Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Service d'aide à la décision

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

• Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance(ESG) :

Dans l'ensemble de sa gestion active*, Amundi applique des règles strictes d'intégration des critères extra-financiers (ESG) qui constituent le socle de sa responsabilité. C'est ainsi qu'elle :

- exclut tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo,

- exclut les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial.

Les émetteurs de ces 2 catégories sont notés G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : www.amundi.com.

* Gestion active : hors OPCVM indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

**DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT
RESPONSABLE S3**

SICAV d'OPC

COMPTES ANNUELS

31/12/2013

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le **RESULTAT NET de -57 092,51 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, afin d'obtenir les sommes capitalisables au titre de l'exercice clos : **-58 315,34 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital la somme de -58 315,34 EUROS.

BILAN ACTIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	19 438 227,23	18 078 797,35
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	19 412 916,46	18 073 077,35
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	18 068 583,66	16 648 422,95
OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	1 344 332,80	1 424 654,40
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	25 310,77	5 720,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 310,77	5 720,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	39 607,29	74 174,40
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	39 607,29	74 174,40
Comptes financiers	22 935,77	116 523,43
Liquidités	22 935,77	116 523,43
Total de l'actif	19 500 770,29	18 269 495,18

BILAN PASSIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres		
Capital	18 566 621,66	17 906 835,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	957 762,47	0,00
Résultat de l'exercice (a, b)	-58 315,34	-50 554,90
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	19 466 068,79	17 856 280,45
Instruments financiers	25 310,76	5 720,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	25 310,76	5 720,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 310,76	5 720,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	9 390,74	407 240,92
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 390,74	407 240,92
Comptes financiers	0,00	253,81
Concours bancaires courants	0,00	253,81
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	19 500 770,29	18 269 495,18

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR DJE 600 EUR 0313	0,00	360 880,00
EUR EUREX BOBL 0314	746 580,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR DJE 600 IND 0313	0,00	385 825,00
LIFF FTSE 100 0314	643 990,38	0,00
STX 50 DIV 1213	0,00	269 100,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,03	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,03	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	513,66	285,56
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	513,66	285,56
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-513,63	-285,56
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	56 578,88	50 737,70
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-57 092,51	-51 023,26
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 222,83	468,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-58 315,34	-50 554,90

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité
- prudence
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer des plus-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle possibilité. Les changements portent sur la définition des sommes distribuables. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais s'ajoutent au résultat net pour déterminer les sommes distribuables.

Les données des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de retraitement.

A - Règles d'évaluation des actifs :

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

2. Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

3. Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

4. Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

5. OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

6. Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

7. Instruments financiers à terme :

7.1 Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

7.2 Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

7.2.1 Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

7.2.2 Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

B - Frais de gestion :

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,30 % TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.

Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

C - Affectation des sommes distribuables :

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Actions C / D
Affectation du résultat net	Capitalisation et / ou distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Le prospectus ne prévoit pas l'affectation des sommes distribuables au titre des plus ou moins-values nettes réalisées

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Actif net en début d'exercice	17 856 280,45	17 443 285,85
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 978 892,25	2 084 951,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 109 267,62	-2 212 249,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 026 851,47	318 423,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-75 250,46	-52 171,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	131 790,00	65 742,81
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-102 580,00	-129 657,37
Frais de transactions	-9 015,99	-3 443,76
Différences de change	-38 236,18	-26 877,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-159 853,07	417 374,73
Différence d'estimation exercice N	173 942,87	333 795,94
Différence d'estimation exercice N-1	-333 795,94	83 578,79
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	23 385,77	1 925,00
Différence d'estimation exercice N	25 310,77	1 925,00
Différence d'estimation exercice N-1	-1 925,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-57 092,51	-51 023,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	164,68	0,00
Actif net en fin d'exercice	19 466 068,79	17 856 280,45

* - Suite à une erreur de valorisation, les valeurs liquidatives de 4 compartiments de la SICAV ont été surestimées et la valeur liquidative d'un compartiment a été sous-estimée entre le 13/01/2012 et le 19/09/2012.

Par conséquent, la société de gestion Amundi en accord avec le commissaire aux comptes, a décidé d'indemniser les actionnaires des conséquences de cette erreur.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Taux	746 580,00	3,84
TOTAL Opérations de couverture	746 580,00	3,84
Autres opérations		
Actions	643 990,38	3,31
TOTAL Autres opérations	643 990,38	3,31

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 935,77	0,12
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	746 580,00	3,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	22 935,77	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746 580,00	3,84	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD		GBP				Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	967 526,03	4,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	32 759,61	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 246,19	0,02	16 700,84	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	643 990,38	3,31	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2013
Créances	
Rétrocession de frais de gestion	787,68
Dépôts de garantie en espèces	38 819,61
Total des créances	39 607,29
Dettes	
Frais de gestion	8 574,63
Autres dettes	816,11
Total des dettes	9 390,74

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	34 731,228	1 978 892,25
Actions rachetées durant l'exercice	-19 437,930	-1 109 267,62
Solde net des souscriptions/rachats	15 293,298	869 624,63

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2013
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	56 478,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-100,76

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

NEANT

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Le compartiment DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 de la SICAV DANONE COMMUNITIES a souscrit irrévocablement un engagement d'un montant de 2 720 000 euros envers le FCPR DANONE COMMUNITIES.

Au 31/12/2013, le montant libéré s'élève à 1 681 832 euros.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2013
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2013
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2013
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			11 398 508,07
	FR0010035162	AMUNDI CREDIT EURO ISR Part I	3 866 696,78
	FR0010892745	AMUNDI ETF SHORT US TREASURY 7-10 DAILY	967 526,03
	FR0010313783	AMUNDI RESA ESG OBLIGATIONS	2 659 789,02
	FR0011418458	AMUNDI RESA OBLIGATERME 2018	274 972,93
	FR0007435920	AMUNDI TRESO EONIA ISR I	175 296,66
	FR0011210111	AMUNDI TRESO EONIA ISR S	1 914,39
	FR0000991424	ATOUT VAL.DURABLES FCP 3DEC	802 940,00
	FR0010236091	BFT CONVERTIBLES ISR I	974 748,74
	FR0010838284	CPR SILVER PART I FCP	652 617,02
	FR0010679878	CPR 7-10 EURO S FCP 3DEC	680 031,00
	FR0011161181	SOLIDARITE - AMUNDI I	341 975,50
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-58 315,34	-50 554,90
Total	-58 315,34	-50 554,90

	31/12/2013	31/12/2012
MONETAIRE RESPONSABLE S3		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-58 315,34	-50 554,90
Total	-58 315,34	-50 554,90

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	957 762,47	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	957 762,47	0,00

	31/12/2013	31/12/2012
MONETAIRE RESPONSABLE S3		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	957 762,47	0,00
Total	957 762,47	0,00

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2009	31/12/2010	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Actif net en EUR	18 395 880,59	19 110 486,11	17 443 285,85	17 856 280,45	19 466 068,79
Nombre de titres	340 271,884	352 118,175	320 408,203	318 046,500	333 339,798
Valeur liquidative unitaire en EUR	54,06	54,27	54,44	56,14	58,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	2,87
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,14	-0,14	-0,14	-0,15	-0,17

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPC français à vocation générale				
FRANCE				
AMUNDI CREDIT EURO ISR Part I	EUR	2 761,374	3 866 696,78	19,87
AMUNDI ETF SHORT US TREASURY 7-10 DAILY UCITS ETF	USD	16 119	967 526,03	4,97
AMUNDI RESA ESG OBLIGATIONS	EUR	20 092,076	2 659 789,02	13,66
AMUNDI RESA OBLIGATERME 2018	EUR	2 657	274 972,93	1,41
AMUNDI TRESO EONIA ISR I	EUR	0,8	175 296,66	0,90
AMUNDI TRESO EONIA ISR S	EUR	1,9	1 914,39	0,01
ATOUT VAL.DURABLES FCP 3DEC	EUR	4 750	802 940,00	4,12
BFT CONVERTIBLES ISR I	EUR	721	974 748,74	5,01
CPR SILVER PART I FCP	EUR	3,793	652 617,02	3,35
CPR 7-10 EURO S FCP 3DEC	EUR	1 100	680 031,00	3,49
SOLIDARITE - AMUNDI I	EUR	31,524	341 975,50	1,76
TOTAL FRANCE			11 398 508,07	58,55
TOTAL OPC français à vocation générale			11 398 508,07	58,55
OPC européens coordonnés et assimilables				
LUXEMBOURG				
JB MULTI.SAM SUSTAINABLE C C.	EUR	9 158	1 392 382,32	7,15
PV SUST.BD EURO CORP.I C. 3DEC	EUR	38,3	5 277 693,27	27,12
TOTAL LUXEMBOURG			6 670 075,59	34,27
TOTAL OPC européens coordonnés et assimilables			6 670 075,59	34,27
FCPR - FCPI - FIP				
FRANCE				
FCPR DANONE COMMUNITIES A	EUR	2 720	1 344 332,80	6,91
TOTAL FRANCE			1 344 332,80	6,91
TOTAL FCPR - FCPI - FIP			1 344 332,80	6,91
TOTAL Organismes de placement collectif			19 412 916,46	99,73
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
EUR EUREX BOBL 0314	EUR	-6	1 080,00	0,01
LIFF FTSE 100 0314	GBP	8	24 230,77	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			25 310,77	0,13
TOTAL Engagements à terme fermes			25 310,77	0,13
TOTAL Instruments financiers à terme			25 310,77	0,13
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en £ sterling	GBP	-20 160	-24 230,76	-0,12

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	-1 080	-1 080,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-25 310,76	-0,13
Créances			39 607,29	0,20
Dettes			-9 390,74	-0,05
Comptes financiers			22 935,77	0,12
Actif net			19 466 068,79	100,00

MONETAIRE RESPONSABLE S3	EUR	333 339,798	58,39
---------------------------------	------------	--------------------	--------------

**DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT
RESPONSABLE S2**

SICAV d'OPC

COMPTES ANNUELS

31/12/2013

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le **RESULTAT NET de -29 972,58 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, afin d'obtenir les sommes capitalisables au titre de l'exercice clos : **-28 668,46 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital la somme de -28 668,46 EUROS.

BILAN ACTIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	9 261 084,57	9 517 845,19
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	9 260 544,57	9 517 845,19
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	8 613 090,17	8 831 706,49
OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	647 454,40	686 138,70
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	540,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	540,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 359,97	1 270,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 359,97	1 270,46
Comptes financiers	6 570,66	5 623,70
Liquidités	6 570,66	5 623,70
Total de l'actif	9 271 015,20	9 524 739,35

BILAN PASSIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres		
Capital	9 058 813,93	9 548 277,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	234 713,45	0,00
Résultat de l'exercice (a, b)	-28 668,46	-25 958,68
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	9 264 858,92	9 522 319,24
Instruments financiers	540,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	540,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	540,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	5 616,28	2 420,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 616,28	2 420,11
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	9 271 015,20	9 524 739,35

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR EUREX BOBL 0314	373 290,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	202,36	109,98
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	202,36	109,98
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-202,36	-109,98
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	29 770,22	24 351,69
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-29 972,58	-24 461,67
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 304,12	-1 497,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-28 668,46	-25 958,68

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité
- prudence
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer des plus-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle possibilité. Les changements portent sur la définition des sommes distribuables. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais s'ajoutent au résultat net pour déterminer les sommes distribuables.

Les données des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de retraitement.

A - Règles d'évaluation des actifs :

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

2. Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

3. Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

4. Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

5. OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

6. Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

7. Instruments financiers à terme :

7.1 Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

7.2 Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

7.2.1 Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

7.2.2 Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

B - Frais de gestion :

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,30 % TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.

Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

C - Affectation des sommes distribuables :

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Actions C / D
Affectation du résultat net	Capitalisation et / ou distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Le prospectus ne prévoit pas l'affectation des sommes distribuables au titre des plus ou moins-values nettes réalisées

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Actif net en début d'exercice	9 522 319,24	7 539 660,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	651 619,76	1 669 022,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-987 844,52	-41 493,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	269 597,39	98 323,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 216,46	-7 118,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 120,00	520,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 380,00	0,00
Frais de transactions	-426,83	-13,18
Différences de change	-14 121,27	-10 133,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-165 127,43	298 012,87
Différence d'estimation exercice N	23 370,66	188 498,09
Différence d'estimation exercice N-1	-188 498,09	109 514,78
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	540,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	540,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-29 972,58	-24 461,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	24 751,62	0,00
Actif net en fin d'exercice	9 264 858,92	9 522 319,24

* - Suite à une erreur de valorisation, les valeurs liquidatives de 4 compartiments de la SICAV ont été surestimées et la valeur liquidative d'un compartiment a été sous-estimée entre le 13/01/2012 et le 19/09/2012.

Par conséquent, la société de gestion Amundi en accord avec le commissaire aux comptes, a décidé d'indemniser les actionnaires des conséquences de cette erreur.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Taux	373 290,00	4,03
TOTAL Opérations de couverture	373 290,00	4,03
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 570,66	0,07
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	373 290,00	4,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 570,66	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 290,00	4,03	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD						Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	470 347,66	5,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 586,99	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2013
Créances	
Rétrocession de frais de gestion	329,97
Dépôts de garantie en espèces	3 030,00
Total des créances	3 359,97
Dettes	
Frais de gestion	5 589,51
Autres dettes	26,77
Total des dettes	5 616,28

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	11 876,257	651 619,76
Actions rachetées durant l'exercice	-17 875,664	-987 844,52
Solde net des souscriptions/rachats	-5 999,407	-336 224,76

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	-150,00
Commissions de souscription acquises	-150,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2013
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	29 329,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-440,37

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

NEANT

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Le compartiment DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2 de la SICAV DANONE COMMUNITIES a souscrit irrévocablement un engagement d'un montant de 1 310 000 euros envers le FCPR DANONE COMMUNITIES.

Au 31/12/2013, le montant libéré s'élève à 810 000 euros.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2013
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2013
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2013
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			6 270 435,77
	FR0010035162	AMUNDI CREDIT EURO ISR Part I	2 013 045,22
	FR0010892745	AMUNDI ETF SHORT US TREASURY 7-10 DAILY	470 347,66
	FR0010155077	AMUNDI OBLIG EMERGENTS Part I	185 809,85
	FR0010313783	AMUNDI RESA ESG OBLIGATIONS	1 991 425,83
	FR0011418458	AMUNDI RESA OBLIGATERME 2018	250 238,82
	FR0007435920	AMUNDI TRESO EONIA ISR I	54 999,33
	FR0011210111	AMUNDI TRESO EONIA ISR S	3 053,95
	FR0010236091	BFT CONVERTIBLES ISR I	485 346,46
	FR0010979278	CPR MONETAIRE SR I	328 400,96
	FR0010679878	CPR 7-10 EURO S FCP 3DEC	487 767,69
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-28 668,46	-25 958,68
Total	-28 668,46	-25 958,68

	31/12/2013	31/12/2012
MONETAIRE RESPONSABLE S2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-28 668,46	-25 958,68
Total	-28 668,46	-25 958,68

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	234 713,45	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	234 713,45	0,00

	31/12/2013	31/12/2012
MONETAIRE RESPONSABLE S2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	234 713,45	0,00
Total	234 713,45	0,00

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2009	31/12/2010	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Actif net en EUR	9 216 635,21	10 976 890,07	7 539 660,63	9 522 319,24	9 264 858,92
Nombre de titres	173 070,336	206 759,027	142 094,027	172 976,677	166 977,270
Valeur liquidative unitaire en EUR	53,25	53,09	53,06	55,04	55,48
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	1,40
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,13	-0,14	-0,13	-0,15	-0,17

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPC français à vocation générale				
FRANCE				
AMUNDI CREDIT EURO ISR Part I	EUR	1 437,489	2 013 045,22	21,73
AMUNDI ETF SHORT US TREASURY 7-10 DAILY UCITS ETF	USD	7 836	470 347,66	5,08
AMUNDI OBLIG EMERGENTS Part I	EUR	5,315	185 809,85	2,01
AMUNDI RESA ESG OBLIGATIONS	EUR	15 043,253	1 991 425,83	21,49
AMUNDI RESA OBLIGATERME 2018	EUR	2 418	250 238,82	2,70
AMUNDI TRESO EONIA ISR I	EUR	0,251	54 999,33	0,59
AMUNDI TRESO EONIA ISR S	EUR	3,031	3 053,95	0,03
BFT CONVERTIBLES ISR I	EUR	359	485 346,46	5,24
CPR MONETAIRE SR I	EUR	16	328 400,96	3,54
CPR 7-10 EURO S FCP 3DEC	EUR	789	487 767,69	5,26
TOTAL FRANCE			6 270 435,77	67,67
TOTAL OPC français à vocation générale			6 270 435,77	67,67
OPC européens coordonnés et assimilables				
LUXEMBOURG				
PV SUST.BD EURO CORP.I C. 3DEC	EUR	17	2 342 654,40	25,29
TOTAL LUXEMBOURG			2 342 654,40	25,29
TOTAL OPC européens coordonnés et assimilables			2 342 654,40	25,29
FCPR - FCPI - FIP				
FRANCE				
FCPR DANONE COMMUNITIES A	EUR	1 310	647 454,40	6,99
TOTAL FRANCE			647 454,40	6,99
TOTAL FCPR - FCPI - FIP			647 454,40	6,99
TOTAL Organismes de placement collectif			9 260 544,57	99,95
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
EUR EUREX BOBL 0314	EUR	-3	540,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			540,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			540,00	0,01
TOTAL Instruments financiers à terme			540,00	0,01
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	-540	-540,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-540,00	-0,01
Créances			3 359,97	0,04
Dettes			-5 616,28	-0,06
Comptes financiers			6 570,66	0,07

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			9 264 858,92	100,00

MONETAIRE RESPONSABLE S2	EUR	166 977,270	55,48	
--------------------------	-----	-------------	-------	--

**DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT
RESPONSABLE S1**

SICAV d'OPC

COMPTES ANNUELS

31/12/2013

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le **RESULTAT NET de -48 521,91 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, afin d'obtenir les sommes capitalisables au titre de l'exercice clos : **-47 741,57 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital la somme de -47 741,57 EUROS.

BILAN ACTIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	16 900 657,60	17 616 245,37
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	16 900 657,60	17 616 245,37
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	15 553 853,60	16 188 972,12
OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	1 346 804,00	1 427 273,25
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	111,63	810,41
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	111,63	810,41
Comptes financiers	2 144,17	5 814,71
Liquidités	2 144,17	5 814,71
Total de l'actif	16 902 913,40	17 622 870,49

BILAN PASSIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres		
Capital	16 822 461,41	17 666 919,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	119 839,35	0,00
Résultat de l'exercice (a, b)	-47 741,57	-48 529,42
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	16 894 559,19	17 618 389,68
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	8 354,21	4 480,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 354,21	4 480,81
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	16 902 913,40	17 622 870,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	61,11	250,65
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	61,11	250,65
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-61,11	-250,65
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	48 460,80	48 059,52
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-48 521,91	-48 310,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	780,34	-219,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-47 741,57	-48 529,42

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité
- prudence
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer des plus-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle possibilité. Les changements portent sur la définition des sommes distribuables. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais s'ajoutent au résultat net pour déterminer les sommes distribuables.

Les données des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de retraitement.

A - Règles d'évaluation des actifs :

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

2. Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

3. Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration (SICAV) en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

4. Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

5. OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

6. Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

7. Instruments financiers à terme :

7.1 Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

7.2 Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

7.2.1 Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration (SICAV).

7.2.2 Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

B - Frais de gestion :

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,30 % TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.

Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

C - Affectation des sommes distribuables :

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Actions C / D
Affectation du résultat net	Capitalisation et / ou distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Le prospectus ne prévoit pas l'affectation des sommes distribuables au titre des plus ou moins-values nettes réalisées

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Actif net en début d'exercice	17 618 389,68	17 752 052,51
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	246 929,66	1 953 590,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-902 754,83	-2 096 720,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	122 637,35	65 448,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-184,25	-65,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-142 332,43	-7 605,30
Différence d'estimation exercice N	-250 938,60	-108 606,17
Différence d'estimation exercice N-1	108 606,17	101 000,87
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-48 521,91	-48 310,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	395,92	0,00
Actif net en fin d'exercice	16 894 559,19	17 618 389,68

* - Suite à une erreur de valorisation, les valeurs liquidatives de 4 compartiments de la SICAV ont été surestimées et la valeur liquidative d'un compartiment a été sous-estimée entre le 13/01/2012 et le 19/09/2012.

Par conséquent, la société de gestion Amundi en accord avec le commissaire aux comptes, a décidé d'indemniser les actionnaires des conséquences de cette erreur.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 144,17	0,01
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 144,17	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2013
Créances	
Rétrocession de frais de gestion	111,63
Total des créances	111,63
Dettes	
Frais de gestion	8 354,21
Total des dettes	8 354,21

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	4 644,884	246 929,66
Actions rachetées durant l'exercice	-16 983,023	-902 754,83
Solde net des souscriptions/rachats	-12 338,139	-655 825,17

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2013
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	52 046,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	3 586,18

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

NEANT

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Le compartiment DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1 de la SICAV DANONE COMMUNITIES a souscrit irrévocablement un engagement d'un montant de 2 725 000 euros envers le FCPR DANONE COMMUNITIES.

Au 31/12/2013, le montant libéré s'élève à 1 684 924 euros.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2013
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2013
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2013
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			14 997 171,62
	FR0011089424	AMUNDI RESA MODERATO	710 903,40
	FR0007435920	AMUNDI TRESO EONIA ISR I	4 909 401,97
	FR0011210111	AMUNDI TRESO EONIA ISR S	2 540,09
	FR0010979278	CPR MONETAIRE SR I	8 415 274,60
	FR0007032990	PORTFOLIO MONINDEX FCP 3DEC	959 051,56
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-47 741,57	-48 529,42
Total	-47 741,57	-48 529,42

	31/12/2013	31/12/2012
MONETAIRE RESPONSABLE S1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-47 741,57	-48 529,42
Total	-47 741,57	-48 529,42

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	119 839,35	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	119 839,35	0,00

	31/12/2013	31/12/2012
MONETAIRE RESPONSABLE S1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	119 839,35	0,00
Total	119 839,35	0,00

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2009	31/12/2010	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Actif net en EUR	20 931 368,22	24 608 537,26	17 752 052,51	17 618 389,68	16 894 559,19
Nombre de titres	394 116,224	463 549,977	333 314,740	330 639,044	318 300,905
Valeur liquidative unitaire en EUR	53,100	53,080	53,250	53,285	53,077
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,15	-0,14	-0,14	-0,14	-0,14

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPC français à vocation générale				
FRANCE				
AMUNDI RESA MODERATO	EUR	6 912,713	710 903,40	4,21
AMUNDI TRESO EONIA ISR I	EUR	22,405	4 909 401,97	29,06
AMUNDI TRESO EONIA ISR S	EUR	2,521	2 540,09	0,02
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	EUR	24,107	556 681,98	3,30
CPR MONETAIRE SR I	EUR	410	8 415 274,60	49,80
PORTFOLIO MONINDEX FCP 3DEC	EUR	42,955	959 051,56	5,68
TOTAL FRANCE			15 553 853,60	92,07
TOTAL OPC français à vocation générale			15 553 853,60	92,07
FCPR - FCPI - FIP				
FRANCE				
FCPR DANONE COMMUNITIES A	EUR	2 725	1 346 804,00	7,97
TOTAL FRANCE			1 346 804,00	7,97
TOTAL FCPR - FCPI - FIP			1 346 804,00	7,97
TOTAL Organismes de placement collectif			16 900 657,60	100,04
Créances			111,63	0,00
Dettes			-8 354,21	-0,05
Comptes financiers			2 144,17	0,01
Actif net			16 894 559,19	100,00

MONETAIRE RESPONSABLE S1	EUR	318 300,905	53,077
---------------------------------	------------	--------------------	---------------

DANONE.COMMUNITIES D.ISR SERENITE

SICAV d'OPC

COMPTES ANNUELS

31/12/2013

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le **RESULTAT NET de -18 392,93 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, afin d'obtenir les sommes capitalisables au titre de l'exercice clos : **-18 392,93 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital la somme de -18 392,93 EUROS.

BILAN ACTIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	11 566 363,06	11 598 701,16
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	11 566 363,06	11 598 701,16
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	10 575 411,86	10 548 542,31
OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	990 951,20	1 050 158,85
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	609,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	609,11
Comptes financiers	1 012,50	1 904,58
Liquidités	1 012,50	1 904,58
Total de l'actif	11 567 375,56	11 601 214,85

BILAN PASSIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres		
Capital	11 499 394,73	11 623 543,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	80 704,05	0,00
Résultat de l'exercice (a, b)	-18 392,93	-23 802,66
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	11 561 705,85	11 599 741,23
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	5 669,71	1 473,62
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 669,71	1 473,62
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	11 567 375,56	11 601 214,85

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	216,81
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	0,00	216,81
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	0,00	-216,81
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	18 392,93	23 620,77
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-18 392,93	-23 837,58
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	34,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-18 392,93	-23 802,66

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité
- prudence
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer des plus-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle possibilité. Les changements portent sur la définition des sommes distribuables. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais s'ajoutent au résultat net pour déterminer les sommes distribuables.

Les données des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de retraitement.

A - Règles d'évaluation des actifs :

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

2. Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

3. Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

4. Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

5. OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

6. Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

7. Instruments financiers à terme :

7.1 Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

7.2 Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

7.2.1 Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

7.2.2 Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

B - Frais de gestion :

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,30 % TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.

Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

C - Affectation des sommes distribuables :

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Actions C / D
Affectation du résultat net	Capitalisation et / ou distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Le prospectus ne prévoit pas l'affectation des sommes distribuables au titre des plus ou moins-values nettes réalisées

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Actif net en début d'exercice	11 599 741,23	11 606 633,54
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	-33 146,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	80 827,69	41 943,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-123,64	-43,35
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-100 407,77	8 191,17
Différence d'estimation exercice N	-184 010,79	-83 603,02
Différence d'estimation exercice N-1	83 603,02	91 794,19
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-18 392,93	-23 837,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	61,27	0,00
Actif net en fin d'exercice	11 561 705,85	11 599 741,23

* - Suite à une erreur de valorisation, les valeurs liquidatives de 4 compartiments de la SICAV ont été surestimées et la valeur liquidative d'un compartiment a été sous-estimée entre le 13/01/2012 et le 19/09/2012.

Par conséquent, la société de gestion Amundi en accord avec le commissaire aux comptes, a décidé d'indemniser les actionnaires des conséquences de cette erreur.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 012,50	0,01
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 012,50	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2013
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Frais de gestion	5 669,71
Total des dettes	5 669,71

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,000	0,00

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2013
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 282,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	1 889,30

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

NEANT

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Le compartiment DANONE.COMMUNITIES D.ISR SERENITE de la SICAV DANONE COMMUNITIES a souscrit irrévocablement un engagement d'un montant de 2 005 000 euros envers le FCPR DANONE COMMUNITIES.

Au 31/12/2013, le montant libéré s'élève à 1 239 733 euros.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2013
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2013
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2013
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			9 786 690,63
	FR0011089424	AMUNDI RESA MODERATO	474 606,60
	FR0007435920	AMUNDI TRESO EONIA ISR I	3 394 400,62
	FR0011210111	AMUNDI TRESO EONIA ISR S	1 688,69
	FR0010979278	CPR MONETAIRE SR I	5 336 515,60
	FR0007032990	PORTFOLIO MONINDEX FCP 3DEC	579 479,12
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-18 392,93	-23 802,66
Total	-18 392,93	-23 802,66

	31/12/2013	31/12/2012
DANONE COMMUNITIES D.MONETAIRE ISR SI.		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-18 392,93	-23 802,66
Total	-18 392,93	-23 802,66

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	80 704,05	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	80 704,05	0,00

	31/12/2013	31/12/2012
DANONE COMMUNITIES D.MONETAIRE ISR SI.		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	80 704,05	0,00
Total	80 704,05	0,00

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2009	31/12/2010	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Actif net en EUR	8 706 672,59	11 634 588,22	11 606 633,54	11 599 741,23	11 561 705,85
Nombre de titres	163 855,893	219 224,893	218 324,893	217 703,893	217 703,893
Valeur liquidative unitaire en EUR	53,130	53,070	53,160	53,282	53,107
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,16	-0,15	-0,14	-0,10	-0,08

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPC français à vocation générale				
FRANCE				
AMUNDI RESA MODERATO	EUR	4 615	474 606,60	4,10
AMUNDI TRESO EONIA ISR I	EUR	15,491	3 394 400,62	29,36
AMUNDI TRESO EONIA ISR S	EUR	1,676	1 688,69	0,01
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	EUR	24,107	556 681,98	4,81
CPR MONETAIRE SR I	EUR	260	5 336 515,60	46,17
PORTFOLIO MONINDEX FCP 3DEC	EUR	25,956	579 479,12	5,01
SG MONETAIRE JOUR I FCP 5DEC	EUR	22,57576	232 039,25	2,01
TOTAL FRANCE			10 575 411,86	91,47
TOTAL OPC français à vocation générale			10 575 411,86	91,47
FCPR - FCPI - FIP				
FRANCE				
FCPR DANONE COMMUNITIES A	EUR	2 005	990 951,20	8,57
TOTAL FRANCE			990 951,20	8,57
TOTAL FCPR - FCPI - FIP			990 951,20	8,57
TOTAL Organismes de placement collectif			11 566 363,06	100,04
Dettes			-5 669,71	-0,05
Comptes financiers			1 012,50	0,01
Actif net			11 561 705,85	100,00

DANONE COMMUNITIES D.MONETAIRE ISR SI.	EUR	217 703,893	53,107
---	------------	--------------------	---------------

DANONE.COMMUNITIES D.ISR PRUDENT

SICAV d'OPC

COMPTES ANNUELS

31/12/2013

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le **RESULTAT NET de -44 660,51 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, afin d'obtenir les sommes capitalisables au titre de l'exercice clos : **-44 632,87 EUROS**.

Nous vous proposons de remonter au capital la somme de -44 632,87 EUROS.

BILAN ACTIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	15 049 193,45	14 188 860,74
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	15 048 243,45	14 188 860,74
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	13 965 857,85	13 041 804,44
OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	1 082 385,60	1 147 056,30
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	950,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	950,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	6 121,82	1 268,59
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 121,82	1 268,59
Comptes financiers	6 349,17	758,49
Liquidités	6 349,17	758,49
Total de l'actif	15 061 664,44	14 190 887,82

BILAN PASSIF AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres		
Capital	14 792 507,89	14 208 977,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	306 946,02	0,00
Résultat de l'exercice (a, b)	-44 632,87	-39 391,53
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	15 054 821,04	14 169 585,92
Instruments financiers	950,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	950,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	950,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	5 893,40	3 632,59
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 893,40	3 632,59
Comptes financiers	0,00	17 669,31
Concours bancaires courants	0,00	17 669,31
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	15 061 664,44	14 190 887,82

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR EUREX BOBL 0314	622 150,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	219,67	244,34
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	219,67	244,34
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-219,67	-244,34
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	44 440,84	38 487,84
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-44 660,51	-38 732,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	27,64	-659,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-44 632,87	-39 391,53

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité
- prudence
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer des plus-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle possibilité. Les changements portent sur la définition des sommes distribuables. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais s'ajoutent au résultat net pour déterminer les sommes distribuables.

Les données des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de retraitement.

A - Règles d'évaluation des actifs :

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

2. Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

3. Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

4. Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

5. OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

6. Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

7. Instruments financiers à terme :

7.1 Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

7.2 Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

7.2.1 Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

7.2.2 Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

B - Frais de gestion :

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,30 % TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.

Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

C - Affectation des sommes distribuables :

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Actions C / D
Affectation du résultat net	Capitalisation et / ou distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Le prospectus ne prévoit pas l'affectation des sommes distribuables au titre des plus ou moins-values nettes réalisées

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2013 EN EUR

	31/12/2013	31/12/2012
Actif net en début d'exercice	14 169 585,92	12 639 500,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 047 369,48	1 981 187,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 223 316,85	-850 209,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	366 456,30	163 599,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-25 955,17	-12 510,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 830,00	894,26
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 880,00	0,00
Frais de transactions	-697,83	-39,67
Différences de change	-22 286,78	-20 379,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-208 577,71	306 276,39
Différence d'estimation exercice N	51 239,21	259 816,92
Différence d'estimation exercice N-1	-259 816,92	46 459,47
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	950,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	950,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-44 660,51	-38 732,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	-2 995,81	0,00
Actif net en fin d'exercice	15 054 821,04	14 169 585,92

* - Suite à une erreur de valorisation, les valeurs liquidatives de 4 compartiments de la SICAV ont été surestimées et la valeur liquidative d'un compartiment a été sous-estimée entre le 13/01/2012 et le 19/09/2012.

Par conséquent, la société de gestion Amundi en accord avec le commissaire aux comptes, a décidé d'indemniser les actionnaires des conséquences de cette erreur.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Taux	622 150,00	4,13
TOTAL Opérations de couverture	622 150,00	4,13
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 349,17	0,04
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	622 150,00	4,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 349,17	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	622 150,00	4,13	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD						Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	750 539,45	4,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 295,09	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2013
Créances	
Rétrocession de frais de gestion	1 071,82
Dépôts de garantie en espèces	5 050,00
Total des créances	6 121,82
Dettes	
Frais de gestion	5 852,64
Autres dettes	40,76
Total des dettes	5 893,40

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	36 987,011	2 047 369,48
Actions rachetées durant l'exercice	-22 168,000	-1 223 316,85
Solde net des souscriptions/rachats	14 819,011	824 052,63

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2013
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	44 955,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	514,71

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

NEANT

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Le compartiment DANONE.COMMUNITIES D.ISR PRUDENT de la SICAV DANONE COMMUNITIES a souscrit irrévocablement un engagement d'un montant de 2 190 000 euros envers le FCPR DANONE COMMUNITIES.

Au 31/12/2013, le montant libéré s'élève à 1 354 122 euros.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2013
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2013
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2013
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			10 383 089,57
	FR0010035162	AMUNDI CREDIT EURO ISR Part I	2 757 219,93
	FR0010892745	AMUNDI ETF SHORT US TREASURY 7-10 DAILY	750 539,45
	FR0010155077	AMUNDI OBLIG EMERGENTS Part I	454 404,34
	FR0010313783	AMUNDI RESA ESG OBLIGATIONS	3 159 635,78
	FR0011418458	AMUNDI RESA OBLIGATERME 2018	265 451,85
	FR0007435920	AMUNDI TRESO EONIA ISR I	784 452,54
	FR0011210111	AMUNDI TRESO EONIA ISR S	342,57
	FR0010236091	BFT CONVERTIBLES ISR I	781 421,32
	FR0010979278	CPR MONETAIRE SR I	266 825,78
	FR0010679878	CPR 7-10 EURO S FCP 3DEC	768 435,03
	FR0011161181	SOLIDARITE - AMUNDI I	394 360,98
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-44 632,87	-39 391,53
Total	-44 632,87	-39 391,53

	31/12/2013	31/12/2012
DANONE COMMUNITIES D.MONETAIRE ISR PLUS SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-44 632,87	-39 391,53
Total	-44 632,87	-39 391,53

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2013	31/12/2012
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	306 946,02	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	306 946,02	0,00

	31/12/2013	31/12/2012
DANONE COMMUNITIES D.MONETAIRE ISR PLUS SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	306 946,02	0,00
Total	306 946,02	0,00

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2009	31/12/2010	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Actif net en EUR	14 190 765,92	11 174 668,91	12 639 500,45	14 169 585,92	15 054 821,04
Nombre de titres	265 211,622	209 139,234	235 544,234	256 573,234	271 392,245
Valeur liquidative unitaire en EUR	53,50	53,43	53,66	55,22	55,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	1,13
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,14	-0,13	-0,14	-0,15	-0,16

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPC français à vocation générale				
FRANCE				
AMUNDI CREDIT EURO ISR Part I	EUR	1 969,049	2 757 219,93	18,31
AMUNDI ETF SHORT US TREASURY 7-10 DAILY UCITS ETF	USD	12 504	750 539,45	4,99
AMUNDI OBLIG EMERGENTS Part I	EUR	13	454 404,34	3,02
AMUNDI RESA ESG OBLIGATIONS	EUR	23 867,924	3 159 635,78	21,00
AMUNDI RESA OBLIGATERME 2018	EUR	2 565	265 451,85	1,76
AMUNDI TRESO EONIA ISR I	EUR	3,58	784 452,54	5,21
AMUNDI TRESO EONIA ISR S	EUR	0,34	342,57	0,00
BFT CONVERTIBLES ISR I	EUR	578	781 421,32	5,19
CPR MONETAIRE SR I	EUR	13	266 825,78	1,77
CPR 7-10 EURO S FCP 3DEC	EUR	1 243	768 435,03	5,10
SOLIDARITE - AMUNDI I	EUR	36,353	394 360,98	2,62
TOTAL FRANCE			10 383 089,57	68,97
TOTAL OPC français à vocation générale			10 383 089,57	68,97
OPC européens coordonnés et assimilables				
LUXEMBOURG				
PV SUST.BD EURO CORP.I C. 3DEC	EUR	26	3 582 768,28	23,80
TOTAL LUXEMBOURG			3 582 768,28	23,80
TOTAL OPC européens coordonnés et assimilables			3 582 768,28	23,80
FCPR - FCPI - FIP				
FRANCE				
FCPR DANONE COMMUNITIES A	EUR	2 190	1 082 385,60	7,19
TOTAL FRANCE			1 082 385,60	7,19
TOTAL FCPR - FCPI - FIP			1 082 385,60	7,19
TOTAL Organismes de placement collectif			15 048 243,45	99,96
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
EUR EUREX BOBL 0314	EUR	-5	950,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			950,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			950,00	0,01
TOTAL Instruments financiers à terme			950,00	0,01
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	-950	-950,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-950,00	-0,01
Créances			6 121,82	0,04
Dettes			-5 893,40	-0,04

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			6 349,17	0,04
Actif net			15 054 821,04	100,00

DANONE COMMUNITIES D.MONETAIRE ISR PLUS SI	EUR	271 392,245	55,47	
--	-----	-------------	-------	--

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relative à la partie relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2014

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé d'aménager les Statuts de votre Société afin :

- de les mettre en harmonie avec la dernières dispositions réglementaires et notamment les statuts types de l'AMF,
- de mettre à jour le nom du Dépositaire de votre SICAV.

1. **Mise en harmonie des statuts de la SICAV avec les dernières dispositions réglementaires relatives aux OPCVM**

L'entrée en vigueur d'un certain nombre de nouveaux textes, tant sur le plan national que communautaire, a provoqué la refonte des textes relatifs aux OPCVM et notamment l'instruction AMF relative aux produits d'épargne collective.

Les principales modifications concernant les OPCVM portent sur l'application des régimes d'autorisation des fusions transfrontalières des OPCVM coordonnés et des structures « maître-nourricier », et le remplacement du prospectus simplifié par un document clair et synthétique, le Document d'Informations Clé pour l'Investisseur (DICI).

De ce fait, l'Instruction AMF a mis à jour la rédaction de ses statuts types de SICAV et nous vous proposons d'adopter ces modifications comme figurant dans le projet de statuts modifié ci-dessous.

Par ailleurs, ce projet intègre également la possibilité de distribution des plus-values conformément à l'Ordonnance 2011-911 du 1er août 2011.

2. Changement de dénomination sociale du Dépositaire

CACEIS Bank, le Dépositaire de votre SICAV, a décidé de modifier sa dénomination sociale pour s'appeler CACEIS Bank France.

Ce changement emporte la mise à jour de l'alinéa 1 de l'article « **22 – Dépositaire** » des statuts de la SICAV.

Compte tenu de ces nombreuses dispositions modifiées, nous vous proposons d'opérer une refonte complète desdits statuts et d'adopter le nouveau texte tel qu'il vous est présenté ci-dessous.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter favorablement aux résolutions correspondantes.

Le Conseil d'Administration

Projet de texte de résolutions

A TITRE ORDINAIRE

■ Première résolution

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que l'Annexe complétant et commentant les informations données par les comptes précités et toutes les opérations qu'ils traduisent.

L'Assemblée Générale décide :

- de capitaliser le résultat de l'exercice clos pour le compartiment « **danone.communities Investissement Responsable S1** », celui-ci s'élevant à (47.741,57) euros ;
- de capitaliser le résultat de l'exercice clos pour le compartiment « **danone.communities Investissement Responsable S2** », celui-ci s'élevant à (28.668,46) euros ;
- de capitaliser le résultat de l'exercice clos pour le compartiment « **danone.communities Investissement Responsable S3** », celui-ci s'élevant à (58.315,34) euros ;
- de capitaliser le résultat de l'exercice clos pour le compartiment « **danone.communities D.ISR Sérénité** », celui-ci s'élevant à (18.392,93) euros ; et
- de capitaliser le résultat de l'exercice clos pour le compartiment « **danone.communities D.ISR Prudent** », celui-ci s'élevant à (44.632,87) euros.

L'Assemblée Générale rappelle, en application des dispositions légales et statutaires, que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

■ Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

■ Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus à tous les administrateurs qui ont été en fonction au cours de l'exercice écoulé pour leur gestion pendant ledit exercice.

■ Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats d'administrateur de Messieurs Luc Rigouzzo et Bernard Hours arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide, en conséquence, de procéder au renouvellement de chacun d'entre eux avec effet immédiat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2016.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

■ Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre à jour les statuts de la SICAV, notamment pour refléter (i) la nouvelle dénomination du Dépositaire devenu « CACEIS Bank France » (article 22), et (ii) la modification de la réglementation sur les produits d'épargne collective.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous leur nouvelle forme, tels que figurant en **Annexe**, sans toutefois modifier les caractéristiques essentielles, à savoir :

- dénomination sociale ;
- durée ;
- objet social ;
- exercice social ;
- siège social.

■ Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée ainsi que de tous autres documents y afférents, pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

MAZARS

**SICAV
DANONE.COMMUNITIES**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

**SICAV
DANONE.COMMUNITIES**

90, Boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SICAV DANONE.COMMUNITIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un FIA, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIA à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intégré à la partie relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels qui décrit les modalités d'application du règlement 2011-05 de l'Autorité des Normes Comptables.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux FIA, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

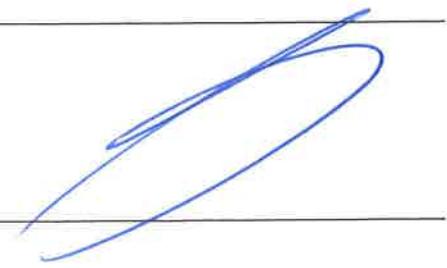
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 21 février 2014

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Pierre Masiéri



MAZARS

**SICAV
DANONE.COMMUNITIES**

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2013

SICAV
DANONE.COMMUNITIES

90, Boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**SICAV
DANONE.COMMUNITI
ES**

*Exercice clos le
31 décembre 2013*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

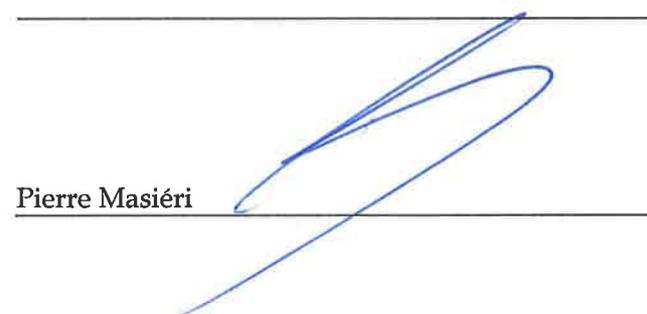
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

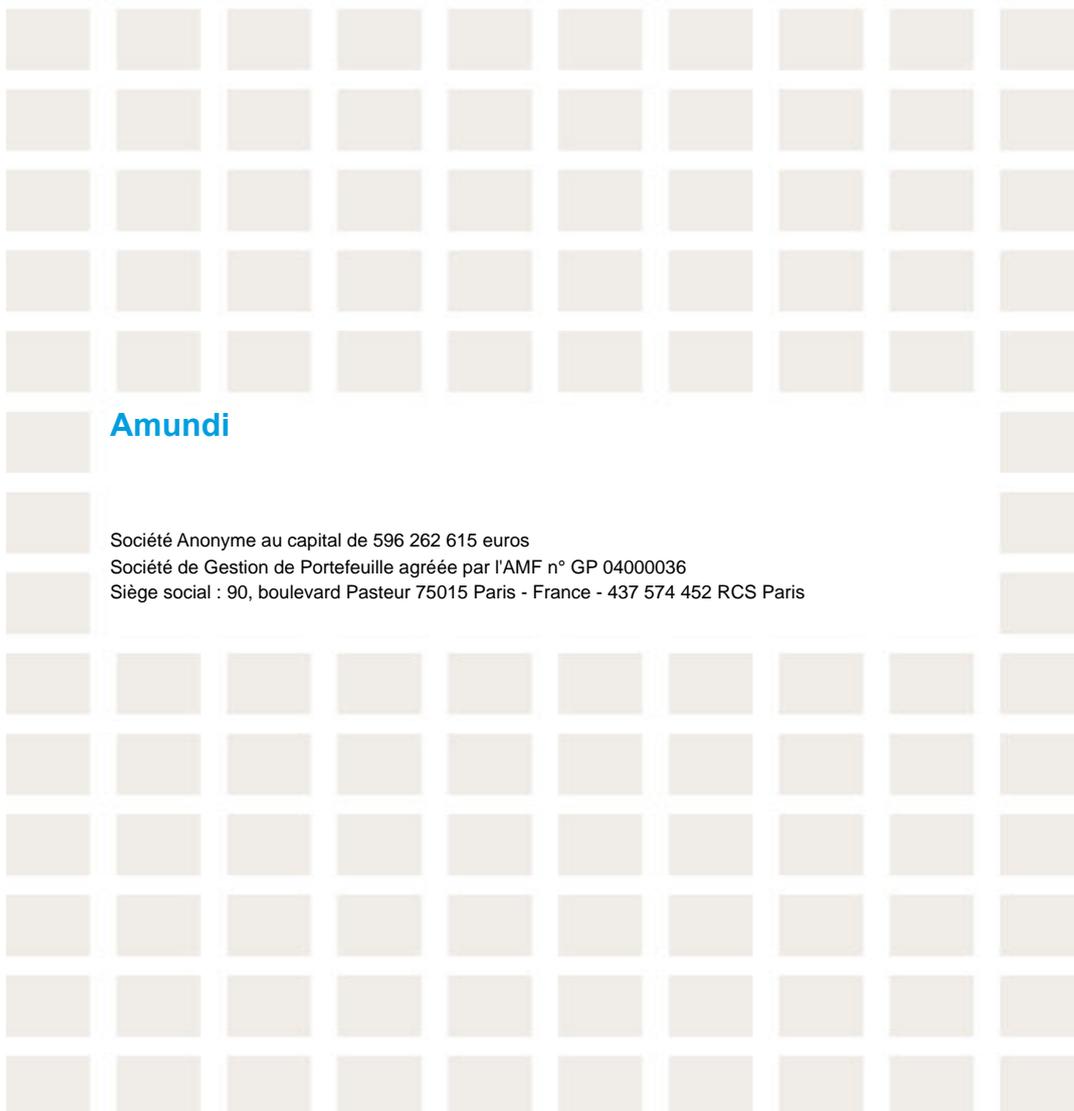
Fait à Courbevoie, le 25 février 2014

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Pierre Masiéri





Amundi

Société Anonyme au capital de 596 262 615 euros
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris